

Mise à jour de la
**Planification
régionale des
infrastructures et
des programmes
sportifs et de loisirs
dans la Péninsule
acadienne**

*Présentée à la :
Commission de services régionaux Péninsule acadienne*

Décembre 2024

Préparée par :
Marc LeBlanc

Table des matières

Mise à jour	2
Introduction	3
Démarche	4
Recommandations	5
Mise à jour l'inventaire de 2018	6
Installations culturelles	23
Cartographie des actifs humains	30
Évaluation des besoins	35
Véloroute de la Péninsule acadienne	43
Tendances : Cadres stratégiques 2015 et 2024 pour le loisir au Canada	46
Positionnement stratégique	49
Effets de la réforme municipale 2023	59
Feuille de route 2024-2028	61

Masculin et féminin : Le masculin représente à la fois la gent masculine et féminine dans ce document.

Mise à jour

Ce document est une mise à jour du rapport soumis en septembre 2018 à la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSR).

Dans la mesure du possible, la lectrice et lecteur de ce document pourra saisir l'essentiel du contenu de 2018 ainsi que les éléments mis à jour.

Ce travail a été rendu possible grâce à la précieuse collaboration de nombreuses personnes, dont des membres du personnel de la CSR et des communautés de la Péninsule. Soulignons également la participation de certains intervenants qui ont été consultés individuellement. Nous tenons à vous remercier de votre générosité en temps et en conseils.

MERCI!

Introduction

La présente mise à jour du document soumis en 2018, portant sur la planification des installations et des programmes de sports et loisir de la Péninsule acadienne, est surtout axée sur les trois éléments suivants :

- La mise à jour des installations récréatives
- La révision des recommandations
- Un inventaire des installations culturelles

Cette révision tient compte de la réforme municipale de 2023 en regroupant les installations en fonction des nouveaux territoires des municipalités.

Ce document met en avant les composantes mises à jour tout en intégrant, à des fins de compréhension, certains éléments du plan de 2018.

Démarche

Le mandat qui nous a été confié pour cette mise à jour portait particulièrement sur les éléments suivants :

- a. Mettre à jour l'inventaire de 2018 en consultant les communautés afin de réviser la liste des installations récréatives.
- b. Procéder à une évaluation de la pertinence future des 17 recommandations.
- c. Évaluer et analyser la nouvelle réalité municipale en identifiant les effets de la réforme municipale de 2023 sur les infrastructures en général, par exemple, quels en sont les impacts actuels et futurs compte tenu des responsabilités accrues et redéfinies des CSR en lien avec le Livre blanc¹
- d. Porter un regard sur la classification des infrastructures régionales et sous-régionales en identifiant une méthode ou formule d'identification de ce qui devrait représenter une infrastructure régionale ou sous-régionale.
- e. Ajouter la composante culturelle en identifiant les infrastructures culturelles et un aperçu de l'offre d'activités dans ces installations
- f. Analyser la pertinence de revoir les autres composantes de l'étude originale en lien avec le contexte actuel (cartographie des actifs, évaluation des besoins en matière de loisirs, etc.).
- g. Actualiser certaines données démographiques et municipales disponibles.
- h. Déterminer le positionnement stratégique de la région en matière de loisir.

C'est à partir des données de l'étude de 2018, de la nouvelle documentation sur la réforme municipale, ainsi que des documents administratifs fournis par la CSR, que nous avons réalisé le mandat. Des communications avec différents intervenants ont également été nécessaires pour minimiser les erreurs factuelles.

Rappelons que la planification de 2018 reposait sur des rencontres avec des représentants municipaux et des districts de services locaux, une session de travail avec des professionnels du loisir, une rencontre publique, des communications avec des intervenants communautaires, ainsi qu'une consultation et un sondage par téléphone auprès de responsables d'organismes sportifs et d'activités physiques.

¹ Document de 2021 : Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables : [Livre Blanc](#)

Recommandations

La mise à jour présentera les recommandations dans un tableau à deux colonnes (exemple ci-dessous). La première colonne contiendra la proposition de 2018, et la deuxième, la « nouvelle recommandation » ou la « version actuelle » pour l'année 2024, suivie d'une numérotation continue. Cette deuxième colonne permettra d'ajuster, si nécessaire, celle de 2018 ou encore de suggérer de nouvelles orientations.

2018	Nouvelle recommandation ou version actuelle Recommandation 2024 - 1

Mise à jour l'inventaire de 2018

La mise à jour de l'inventaire de 2018 prend en compte les nouvelles frontières municipales modifiées en 2023. Nous avons également inclus les installations culturelles.

a. Population des communautés actuelles

Voici la composition des municipalités suite à la réforme municipale de 2023.

Municipalité de Rivière-du-Nord : anciens villages de Bertrand, Maisonnette, Grande-Anse et Saint-Léolin, anciens districts des services locaux (DSL) de Poirier, Dugas et Anse-Bleue.

Ville de Caraquet : ancienne ville de Caraquet, village de Bas-Caraquet, anciens DSL de Pokesudie, St. Simon, Blanchard Settlement, Pokemouche, Landry Office et Évangeline;

Municipalité de l'Île-de-Lamèque : ancienne ville de Lamèque, village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, anciens DSL de Sainte-Cécile, Pointe-Alexandre, Petite-Lamèque, Haut-Lamèque, Coteau Road, Pigeon Hill, Cap-Bateau et Chiasson-Savoy;

Municipalité de Shippagan : ancienne ville de Shippagan, ancien village de Le Goulet, DSL de Haut-Shippagan, Pointe-Brûlée, Pointe-Sauvage, Baie du Petit-Pokemouche et Inkerman Centre;

Municipalité des Hautes-Terres : anciens villages de Saint-Isidore et de Paquetville, anciens DSL de la Paroisse de Saint-Isidore, Paroisse de Paquetville, Notre-Dame-des-Érables, Saint-Sauveur et Maltempec;

Municipalité régionale de Tracadie;

Village de Neguac;

District rural de Miscou.

Le tableau 1 présente la population de ces municipalités en 2021, en comparaison avec les municipalités utilisées lors des inventaires de 2010 et 2018. Les données des recensements précédents ont été utilisées, soit celles de 2006 pour l'inventaire de 2010, celles de 2016 pour l'inventaire de 2018, et celles de 2021 pour le présent inventaire.

L'Île-de-Lamèque et Shippagan ont essentiellement la même population (moins 44 personnes) que la région « Lamèque/Shippagan » utilisée en 2010 et 2018.

La population de Caraquet en 2021 a diminué de plus de 2 000 personnes, car des communautés qui étaient incluses auparavant, comme Bertrand et Grande-Anse, font maintenant partie du territoire de Rivière-du-Nord.

La nouvelle municipalité des Hautes-Terres correspondait à « Centre-Péninsule » de 2010 et 2018.

Tracadie a enregistré une légère baisse de population entre 2021 et 2016, avec une diminution de 71 personnes.

Les frontières de Neguac avaient été modifiées lors de la création des CSR en 2012, et d'autres changements ont été apportés en 2023, entraînant une réduction de moitié de sa population à des fins de comparaison dans cet inventaire.

Nous constatons également que la population de la grande région de Lamèque et Shippagan a diminué de 44 personnes entre 2016 et 2021.

Tableau 1			
Population des nouvelles municipalités (2023) comparée à celle des municipalités utilisées pour les inventaires de 2010 et 2018			
	2006	2016	2021
Île-de-Lamèque			5 355
Shippagan			4 938
	<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>
Caraquet			8 120
	<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>
Rivière-du-Nord			3 536
Hautes-Terres			6 042
	<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>
Tracadie			16 043
	<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>
Neguac			1 692
	<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>
District rural de Miscou			551
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277

b. Changements dans les installations récréatives

Rappelons que cette mise à jour a été réalisée en collaboration avec des responsables dans chacune des municipalités, en se basant sur la liste des installations de 2018.

Cette démarche permet de retirer les installations qui n'existent plus et d'ajouter les nouvelles.

Une mise à jour avait été effectuée en 2018 pour comparer les installations lors de l'étude de 2010.

La présente mise à jour n'inclut pas la situation des rénovations ni les renseignements sur l'utilisation des différentes installations.

Le tableau 2 dresse uniquement la liste des installations qui n'existent plus ainsi que les nouvelles installations ajoutées depuis 2018. Les détails des installations par municipalités sont présentés à partir du tableau 3. Notez qu'il est possible que certaines de ces « nouvelles installations » ne soient pas réellement nouvelles, mais aient simplement été omises ou méconnues en 2018.

L'Île-de-Lamèque a perdu trois installations et en a gagné huit.

Shippagan a enregistré la disparition de trois installations et l'ajout de deux tandis que Caraquet en a supprimé quatre.

Rivière-du-Nord a 10 installations en moins, principalement des terrains de tennis, de balle-molle et de soccer. Elle en a toutefois acquis huit nouvelles, dont des terrains de pickleball qui ont remplacé les terrains de tennis.

Hautes-Terres a un gain de quatre installations, avec la disparition de trois et la création de sept.

La municipalité régionale de Tracadie a deux nouvelles installations et en a perdu quatre.

Neguac a perdu deux installations et en a créé deux nouvelles.

Dans son ensemble, la Péninsule acadienne a perdu 29 installations et 29 nouvelles ont fait leur apparition.

Tableau 2		
Les installations récréatives disparues et les nouvelles depuis 2018		
	Disparition	Nouvelles
Île-de-Lamèque	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terrain de basketball 2. Fer à cheval 3. Terrains de tennis 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Patinoire extérieure (Coteau-Road) 2. Sentier de marche (Parc écologique) 3. Structure de jeux (Parc Richelieu) 4. Piste de marche 250 m (Parc Richelieu) 5. Parc de jeux (SMSR) 6. Parc de la plage (SMSR) 7. Plateforme de danse en ligne (SMSR) 8. Circuit actif (Parc des fondateurs)
Shippagan	<ol style="list-style-type: none"> 1. Volley sur plage (LeGoulet) 2. Fer à cheval 3. Terrains de baseball 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terrains de pickleball extérieur 2. Terrains de pétanque
Caraquet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terrain de baseball (Bas-Caraquet) 2. Terrain de balle-molle (Bas-Caraquet) 3. Terrain de soccer (Bas-Caraquet) 4. Patinoire extérieure (Village Blanchard) 	
Rivière-du-Nord	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anneau de glace (Maisonnette) 2. Terrain de tennis (Bertrand) 3. Terrain de tennis (Grande-Anse) 4. Terrain de tennis (Saint-Léolin) 5. Terrain de balle-molle (Maisonnette) 6. Terrain de balle-molle (Grande-Anse) 7. Terrain de soccer (Saint-Léolin) 8. Sentier de ski de fond (Bertrand) 9. Raquettes (Bertrand) 10. Gymnase Le Maillon 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terrain de pickleball intérieur (Grande-Anse) 2. Terrain de basketball (Maisonnette) 3. Terrain de volley-ball extérieur (Maisonnette) 4. Salle d'exercices (Maisonnette) 5. Sentier de raquettes (VHA) 6. Sentier de raquettes (Grande-Anse) 7. Skate Park 8. Terrain de pétanque
Hautes-Terres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fer à cheval (Saint-Isidore) 2. Patinoire extérieure (Bois-Blanc) 3. Volley sur plage (Saint-Isidore) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Complexe équestre Richard-Losier 2. Parc des Sources (jeux d'eau) 3. Parc de jeux pour enfants 4. Deux terrains de pickleball et un terrain de tennis (Paquetville) 5. Six terrains de pickleball (Saint-Isidore) 6. Un terrain de tennis (Saint-Isidore) 7. Skatepark (Saint-Isidore)
Tracadie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pataugeoire 2. Volley sur plage 3. Butte de glisse 4. Terrain de soccer 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terrain de baseball mineur (La Ruche) 2. Terrain de balle-molle (Pont-Lafrance)
Neguac	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sentier de ski de fond 2. Terrain de mini-soccer 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sentier pédestre (devenant sentier glacé en hiver) 2. Une pataugeoire (Splash Pad)
District rural de Miscou		
TOTAUX	29 installations	29 installations

Les prochaines pages présentent les changements par type d'installations dans les différentes municipalités de 2010, 2018 et 2024. La population de 2021 permet d'ajuster les ratios² pour ces trois années.

² Les ratios sont calculés à partir de la population totale divisée par le nombre d'installations.

Les arénas

L'Aréna des Îles à Lamèque a un projet en cours pour une surface multisport. Cette surface sera disponible en avril et en août pour le pickleball, le badminton, le hockey-balle et le mini-soccer.

Le Colisée Léopold-Foulem sera éventuellement remplacé par le Centre régional des générations. Ce Centre comprendra, en plus de la surface glacée, une piste de marche accessible 12 mois par année. La Ville de Caraquet prévoit consulter la population pour décider de l'avenir du Colisée. Les options envisagées devraient maintenir la vocation récréative de cette installation.

La situation des autres arénas semble inchangée depuis 2018. La Péninsule acadienne compte toujours sept arénas, mais le ratio a légèrement diminué en raison de la diminution de la population et des changements dans les frontières municipales.

Tableau 3
Mise à jour 2024 des arénas

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			1			1 : 5 335
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>2</i>	<i>2</i>		<i>1 : 7 853</i>	<i>1 : 5 169</i>	
Caraquet			8 120			1			1 : 8 120
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>2</i>	<i>2</i>		<i>1 : 5 208</i>	<i>1 : 5 287</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			1			1 : 3 536
Hautes-Terres			6 042			1			1 : 6 042
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 5 545</i>	<i>1 : 7 592</i>	
Tracadie			16 043			1			1 : 16 114
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 11 315</i>	<i>1 : 16 114</i>	
Neguac			1 692			1			1 : 1 692
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 7 780</i>	<i>1 : 3 481</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	7	7	7	1 : 7 251	1 : 6 871	1 : 6 611

Les piscines

Le nombre de piscines est demeuré stable à trois, situées à Shippagan, Caraquet et Tracadie. Comme pour les aré纳斯, le ratio a diminué et est désormais de 1 pour 15 426 habitants.

Tableau 4
Mise à jour 2024 des piscines

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355						
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 15 705</i>	<i>1 : 10 337</i>	
Caraquet			8 120			1			1 : 8 120
Caraquet	10 415	10 574		1	1		1 : 10 415	1 : 10 574	
Rivière-du-Nord			3 536						
Hautes-Terres			6 042						
Centre-Péninsule	5 545	7 592							
Tracadie			16 043			1			1 : 16 043
Tracadie	11 315	16 114		1	1		1 : 11 315	1 : 16 114	
Neguac			1 692						
Neguac	7 780	3 481							
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	3	3	3	1 : 16 920	1 : 16 033	1 : 15 426

Les salles polyvalentes

Les salles polyvalentes sont multifonctionnelles puisqu'elles peuvent servir à différentes activités récréatives. Certaines de ces salles sont également répertoriées dans la liste des installations culturelles.

Les salles polyvalentes par municipalité sont énumérées ci-dessous et le total se retrouve au tableau 5.

Île-de-Lamèque	1. Salles dans l'aréna 2. Salle Mathieu-Duguay 3. Sous-sol de l'église 4. Bibliothèque publique 5. Club d'âge d'or 6. Chalet Aca-Ski	7. Chalet sports-loisirs (SMSR) 8. 9 . Salles Édifice Maurice-Paulin (SMSR) 10. Club des Chevaliers de Colomb (SMSR) 11. Centre Sainte-Cécile 12. Sous-sol Église Pigeon-Hill
Shippagan	1. Chevaliers de Colomb 2. Club d'âge d'or 3. UMCS et CCNB - PA	4. P'tite Église
Caraquet	1. Club du Bel Âge Caraquet 2. Carrefour de la Mer 3. Chevalier de Colomb Caraquet 4. École des Pêches 5. Club d'Âge d'or de Bas-Caraquet	6. Club d'Âge d'or de Saint-Simon 7. Salle paroissiale de Pokemouche 8. Club d'Âge d'Or de Pokemouche 9. Centre communautaire de Landry Office
Rivière-du-Nord	1. Bertrand 2. Maisonnnette 3. Saint-Léolin	4. Anse-Bleue 5. 6. (2) Grande-Anse
Hautes-Terres	1. 2. 3. 4. (4) Paquetville 5. Saint-Isidore	6. Notre-Dame-des-Érables
Tracadie	1. Club d'Âge d'or de Tracadie 2. Club de curling 3. Centre de loisirs de Benoit 4. Centre récréatif de Haut-Sheila 5. Club d'Âge d'or Haut-Sheila 6. Chevalier de Colomb de Sheila 7. Centre Communautaire d'Inkerman	8. Club d'Âge d'or de Pont-Lafrance 9. Chevalier de Colomb Pont-Landry 10. Centre communautaire de Saint-Pons 11. Centre communautaire de Sainte-Rose 12. Centre Communautaire Val-Comeau 13. La Coopérative du Club d'Âge d'or de Val-Comeau 14. Centre Paroissial de Brantville
Neguac	1. Centre multifonctionnel 2. Légion 3. Club d'âge d'or (Neguac) 4. Salles à l'aréna	5. Club sportif de Lagacéville 6. Club d'âge d'or (St-Wilfred) 7. Centre Mgr Godin 8. Centre communautaire École Tabusintac)

En 2024, le nombre de salles polyvalentes a augmenté pour atteindre 59. Cette hausse peut s'expliquer par la méthode d'inventaire, qui inclut divers types d'installations comme les centres communautaires, les écoles, et les salles municipales.

Tableau 5
Mise à jour 2024 des salles polyvalentes

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			12			1 : 446
Shippagan			4 938			4			1 : 1 234
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>12</i>	<i>12</i>		<i>1 : 1 309</i>	<i>1 : 861</i>	
Caraquet			8 120			9			1 : 902
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>8</i>	<i>9</i>		<i>1 : 1 302</i>	<i>1 : 1 174</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			6			1 : 589
Hautes-Terres			6 042			6			1 : 1 007
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>10</i>	<i>9</i>		<i>1 : 555</i>	<i>1 : 844</i>	
Tracadie			16 043			14			1 : 1 146
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>13</i>	<i>12</i>		<i>1 : 870</i>	<i>1 : 1 343</i>	
Neguac			1 692			8			1 : 212
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>7</i>	<i>5</i>		<i>1 : 1 111</i>	<i>1 : 696</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	50	47	59	1 : 1 015	1 : 1 023	1 : 784

Gymnases et palestres

Le nombre de gymnases et de palestres³ est resté stable entre 2018 et 2024.

Notons que le gymnase de l'École Sœur St-Alexandre à l'Île-de-Lamèque est difficilement accessible en raison des coûts et des besoins en conciergerie.

Le nombre d'installations à Caraquet a diminué en raison de la réforme municipale qui a transféré certaines installations à Rivière-du-Nord.

Tableau 6
Mise à jour 2024 des gymnases et palestres

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			2			1 : 2 678
Shippagan			4 938			4			1 : 1 235
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>7</i>	<i>6</i>		<i>1 : 2 243</i>	<i>1 : 1 722</i>	
Caraquet			8 120			3			1 : 2 707
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>6</i>	<i>6</i>		<i>1 : 1 736</i>	<i>1 : 1 762</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			4			1 : 884
Hautes-Terres			6 042			2			1 : 3 021
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>3</i>	<i>2</i>		<i>1 : 1 848</i>	<i>1 : 3 796</i>	
Tracadie			16 043			5			1 : 3 209
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>5</i>	<i>4</i>		<i>1 : 2 263</i>	<i>1 : 4 028</i>	
Neguac			1 692			2			1 : 846
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>3</i>	<i>2</i>		<i>1 : 2 593</i>	<i>1 : 1 740</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	24	21	22	1 : 2 115	1 : 2 290	1 : 2 104

³ Les données de 2010 et 2018 ont été révisées en raison d'une erreur de transcription dans le rapport de 2018.

Plateaux récréatifs extérieurs (été)

Très peu de changements sont à signaler concernant les plateaux récréatifs extérieurs (été) entre 2018 et 2024.

Le nombre terrains de volley-ball et les parcs de skate a augmenté de un et les terrains sur sable ou plage est resté identique depuis 2018. Il y a deux pataugeoires de plus. En revanche, le nombre de terrains de pétanques et fer a diminué de trois.

L'intervenant des Hautes-Terres à Paquetville signale que le parc de skate est en mauvais état et que la municipalité envisage de le déplacer et de le transformer en « pump track ».

Tableau 7
Mise à jour 2024 des pataugeoires extérieures

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			0			0 : 0
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0 : 0</i>	<i>0 : 0</i>	
Caraquet			8 120			0			1 : 8 120
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			0			0 : 0
Hautes-Terres			6 042			1			1 : 6 042
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>0 : 0</i>	<i>1 : 7 592</i>	
Tracadie			16 043			0			0 : 0
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>1</i>	<i>0</i>		<i>1 : 11 315</i>	<i>0 : 0</i>	
Neguac			1 692			1			1 : 1 692
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0 : 0</i>	<i>0 : 0</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	2	1	3	1 : 25 380	1 : 48 098	1 : 15 426

Tableau 8
Mise à jour 2024 des terrains de volleyball sur sable ou plage

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355						
Shippagan			4 938			3			1 : 1 646
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>3</i>	<i>1</i>		<i>1 : 5 235</i>	<i>1 : 10 337</i>	
Caraquet			8 120						
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>0</i>	<i>1</i>		<i>0 : 0</i>	<i>1 : 10 574</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			1			1 : 3 536
Hautes-Terres			6 042						
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 5 545</i>	<i>1 : 7 592</i>	
Tracadie			16 043						
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>1</i>	<i>0</i>		<i>1 : 11 315</i>	<i>0 : 0</i>	
Neguac			1 692			2			1 : 846
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>2</i>	<i>2</i>		<i>1 : 3 390</i>	<i>1 : 1 709</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	7	5	6	1 : 7 251	1 : 9 620	1 : 7 712

Tableau 9
Mise à jour 2024 de pétanque et fer

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			0			
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>6</i>	<i>4</i>		<i>1 : 2 618</i>	<i>1 : 2 584</i>	
Caraquet			8 120			0			
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>0</i>	<i>0</i>				
Rivière-du-Nord			3 536			1			1 : 3 536
Hautes-Terres			6 042			0			
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>0</i>	<i>0</i>				
Tracadie			16 043			1			1 : 16 043
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 11 315</i>	<i>1 : 16 114</i>	
Neguac			1 692			0			
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>0</i>	<i>1</i>		<i>0 : 0</i>	<i>1 : 3 481</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	7	6	3	1 : 7 251	1 : 8 016	1 : 15 426

Tableau 10
Mise à jour 2024 de parcs de skate

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			1			1 : 5 355
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>1</i>	<i>2</i>		<i>1 : 15 705</i>	<i>1 : 5 169</i>	
Caraquet			8 120			2			1 : 4 060
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 10 415</i>	<i>1 : 10 574</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			0			
Hautes-Terres			6 042			2			1 : 3 021
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>2</i>	<i>2</i>		<i>1 : 2 773</i>	<i>1 : 3 796</i>	
Tracadie			16 043			1			1 : 16 043
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>0</i>	<i>1</i>		<i>0 : 0</i>	<i>1 : 16 114</i>	
Neguac			1 692			1			1 : 1 692
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 7 780</i>	<i>1 : 3 481</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	5	7	8	1 : 10 152	1 : 6 871	1 : 5 784

Plateaux récréatifs extérieurs (hiver)

Les prochains tableaux présentent la mise à jour des plateaux récréatifs extérieurs pour la saison d'hiver.

L'Île-de-Lamèque a ajouté une nouvelle patinoire extérieure à Coteau-Road, tandis que Caraquet a perdu celle de Village Blanchard et les Hautes-Terres celle de Bois-Blanc.

Tableau 11
Mise à jour 2024 des patinoires extérieures

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			3			1 : 1 785
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>4</i>	<i>7</i>		<i>1 : 3 926</i>	<i>1 : 1 476</i>	
Caraquet			8 120			1			1 : 8 120
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>7</i>	<i>4</i>		<i>1 : 1 488</i>	<i>1 : 2 644</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			4			1 : 884
Hautes-Terres			6 042			2			1 : 3 021
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>3</i>	<i>1</i>		<i>1 : 1 848</i>	<i>1 : 7 592</i>	
Tracadie			16 043			2			1 : 8 022
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>3</i>	<i>1</i>		<i>1 : 3 772</i>	<i>1 : 16 114</i>	
Neguac			1 692			2			1 : 846
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>2</i>	<i>2</i>		<i>1 : 3 890</i>	<i>1 : 1 740</i>	
District rural de Miscou			551			1			1 : 551
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	19	15	16	1 : 2 672	1 : 3 206	1 : 2 892

L'anneau à glace de Maisonnette n'existe plus dans la municipalité de Rivière-du-Nord. Neguac transforme un sentier d'été en sentier glacé en hiver.

Tableau 12
Mise à jour 2024 des anneaux à glace et les ronds à patiner

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			1			1 : 5 355
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>2</i>	<i>1</i>		<i>1 : 7 853</i>	<i>1 : 10 337</i>	
Caraquet			8 120			1			1 : 8 120
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>2</i>	<i>2</i>		<i>1 : 5 208</i>	<i>1 : 5 278</i>	
Rivière-du-Nord			3 536						
Hautes-Terres			6 042						
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0 : 0</i>	<i>0 : 0</i>	
Tracadie			16 043						
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0 : 0</i>	<i>0 : 0</i>	
Neguac			1 692			1			1 : 1 692
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0 : 0</i>	<i>0 : 0</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	4	3	4	1 : 12 690	1 : 16 032	1 : 11 569

Tableau 13
Mise à jour 2024 des buttes à glisse et des glissades en bois

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			2			1 : 2 678
Shippagan			4 938			2			1 : 2 469
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>3</i>	<i>4</i>		<i>1 : 5 235</i>	<i>1 : 2 584</i>	
Caraquet			8 120			1			1 : 8 120
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 10 415</i>	<i>1 : 10 574</i>	
Rivière-du-Nord			3 536						
Hautes-Terres			6 042						
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0 : 0</i>	<i>0 : 0</i>	
Tracadie			16 043						
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>1</i>	<i>0</i>		<i>1 : 11 315</i>	<i>1 : 0</i>	
Neguac			1 692						
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0 : 0</i>	<i>0 : 0</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	5	5	5	1 : 10 152	1 : 9 619	1 : 9 255

Plateaux sportifs extérieurs

Entre 2018 et 2024, le nombre de plateaux sportifs extérieurs a varié en fonction des sports pratiqués.

La piste d'athlétisme de l'Île-de-Lamèque, située sur le terrain du district, est en très mauvais état.

La piste de Bertrand dans les Hautes-Terres est petite et entoure le parc de l'école.

Il y a sept terrains de soccer en moins dans la Péninsule : l'Île-de-Lamèque en a perdu deux, Caraquet et Rivière-du-Nord en ont perdu un chacun, et le terrain de mini-soccer de Neguac n'existe plus. Celui de Paquetville des Hautes-Terres devrait être rénové prochainement.

En ce qui concerne les terrains de balle, il y a eu une diminution de quatre terrains depuis 2018 : deux à Shippagan, à Caraquet (Bas-Caraquet) et Rivière-du-Nord (Maisonnette et Grande-Anse). Hautes-Terres a perdu un terrain (Paquetville) tandis que Tracadie en a six.

La Péninsule a perdu huit terrains de tennis, mais on compte désormais 21 terrains de pickleball.

Tableau 14
Mise à jour 2024 des pistes d'athlétisme

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			1			1 : 5 355
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>2</i>	<i>1</i>		<i>1 : 7 853</i>	<i>1 : 10 337</i>	
Caraquet			8 120			1			1 : 8 120
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>0</i>	<i>2</i>		<i>0 : 0</i>	<i>1 : 5 278</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			1			1 : 3 536
Hautes-Terres			6 042						
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 5 545</i>	<i>1 : 7 592</i>	
Tracadie			16 043			1			1 : 16 043
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 11 315</i>	<i>1 : 16 114</i>	
Neguac			1 692			1			1 : 1 692
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1 : 7 780</i>	<i>1 : 3 481</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	5	6	6	1 : 10 152	1 : 8 016	1 : 7 712

Tableau 15
Mise à jour 2024 des terrains de soccer

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			1			1 : 5 355
Shippagan			4 938			3			1 : 1 646
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>5</i>	<i>4</i>		<i>1 : 3 141</i>	<i>1 : 2 584</i>	
Caraquet			8 120			1			1 : 8 120
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>5</i>	<i>5</i>		<i>1 : 2 083</i>	<i>1 : 2 115</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			1			1 : 3 536
Hautes-Terres			6 042			1			1 : 6 042
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>1</i>	<i>2</i>		<i>1 : 5 545</i>	<i>1 : 3 796</i>	
Tracadie			16 043			5			1 : 3 209
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>5</i>	<i>6</i>		<i>1 : 2 263</i>	<i>1 : 2 686</i>	
Neguac			1 692			1			1 : 1 692
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>3</i>	<i>3</i>		<i>1 : 2 593</i>	<i>1 : 1 160</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	19	20	13	1 : 2 672	1 : 2 404	1 : 3 560

Tableau 16
Mise à jour 2024 des terrains de balles

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355			3			1 : 1 785
Shippagan			4 938						
<i>Lamèque/Shippagan</i>	<i>15 705</i>	<i>10 337</i>		<i>5</i>	<i>4</i>		<i>1 : 3 141</i>	<i>1 : 2 584</i>	
Caraquet			8 120			4			1 : 2 030
<i>Caraquet</i>	<i>10 415</i>	<i>10 574</i>		<i>9</i>	<i>9</i>		<i>1 : 1 157</i>	<i>1 : 1 175</i>	
Rivière-du-Nord			3 536			1			1 : 3 536
Hautes-Terres			6 042			1			1 : 6 042
<i>Centre-Péninsule</i>	<i>5 545</i>	<i>7 592</i>		<i>2</i>	<i>2</i>		<i>1 : 2 773</i>	<i>1 : 3 796</i>	
Tracadie			16 043			6			1 : 2 673
<i>Tracadie</i>	<i>11 315</i>	<i>16 114</i>		<i>5</i>	<i>4</i>		<i>1 : 2 263</i>	<i>1 : 4 028</i>	
Neguac			1 692			3			1 : 564
<i>Neguac</i>	<i>7 780</i>	<i>3 481</i>		<i>3</i>	<i>3</i>		<i>1 : 2 593</i>	<i>1 : 1 160</i>	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	24	22	18	1 : 2 115	1 : 2 186	1 : 2 571

Tableau 17
Mise à jour 2024 des terrains de tennis et de pickleball (entre parenthèses)

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355						
Shippagan			4 938			2 (6)			1 : 2 469 (1 : 823)
<i>Lamèque/Shippagan</i>	15 705	10 337		7	5		1 : 2 244	1 : 2 067	
Caraquet			8 120			6			1 : 1 353
Caraquet	10 415	10 574		13	8		1 : 801	1 : 1 322	
Rivière-du-Nord			3 536			(2)			(1 : 1 768)
Hautes-Terres			6 042			3 (11)			1 : 2 014 (1 : 549)
Centre-Péninsule	5 545	7 592		6	6		1 : 924	1 : 1 265	
Tracadie			16 043			5			1 : 3 208
Tracadie	11 315	16 114		5	5		1 : 2 263	1 : 3 223	
Neguac			1 692			2 (2)			1 : 846 (1 : 846)
Neguac	7 780	3 481		2	2		1 : 3 890	1 : 1 741	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	33	26	18 (21)	1 : 1 538	1 : 1 850	1 : 2 571 (1 : 2 436)

Tableau 18
Mise à jour 2024 des terrains de basketball

	Population			Nombre			Ratio		
	2006	2016	2021	2010	2018	2024	2010	2018	2024
Île-de-Lamèque			5 355						
Shippagan			4 938			1			1 : 4 938
<i>Lamèque/Shippagan</i>	15 705	10 337		2	1		1 : 7 853	1 : 10 337	
Caraquet			8 120						
Caraquet	10 415	10 574		0	0		0 : 0	0 : 0	
Rivière-du-Nord			3 536			1			1 : 3 536
Hautes-Terres			6 042						
Centre-Péninsule	5 545	7 592		0	0		0 : 0	0 : 0	
Tracadie			16 043						
Tracadie	11 315	16 114		0	1		0 : 0	1 : 16 114	
Neguac			1 692			1			1 : 1 692
Neguac	7 780	3 481		1	1		1 : 7 780	1 : 3 481	
District rural de Miscou			551						
Péninsule acadienne	50 760	48 098	46 277	3	3	3	1 : 16 920	1 : 16 032	1 : 15 426

Installations culturelles

Afin de fournir un portrait plus complet de l'offre récréative dans la Péninsule acadienne, cette nouvelle section présente les installations culturelles des différentes communautés.

Qu'est-ce qu'une installation culturelle?

Après avoir consulté certains intervenants et effectué des recherches dans la littérature scientifique et gouvernementale⁴, voici les critères de base pour ce que nous considérons une « installation culturelle »

1. L'utilisation principale doit être d'ordre culturel ou artistique.
2. L'installation offre des programmes et/ou des services au grand public.

Ces critères excluent les installations essentiellement commerciale, telles que les galeries d'art privées ou les salles de cinéma privées. Cependant, les installations publiques peuvent évidemment mener des activités commerciales, comme la vente de billets ou de produits.

Rappelons que l'inventaire a été préparé avec la validation des représentants de chacune des communautés.

Les deux prochaines sections présenteront un sommaire des installations ainsi que la liste de celles-ci par communauté.

⁴ Source : *Exploration de l'utilisation des données ouvertes. La Base de données ouvertes sur les installations culturelles et artistiques (BDOICA) Document de métadonnées : concepts, méthodologie et qualité des données Version 1.0*, Laboratoire d'exploration et d'intégration des données (LEID), Centre des projets spéciaux sur les entreprises (CPSE), 2 octobre 2020

a. Sommaire des installations culturelles

Le tableau 21 présente le nombre total d'installations culturelles des municipalités, réparties selon les catégories établies par Statistique Canada, à savoir :

1. Théâtres, salles de spectacle et salles de concert, dont l'activité principale est l'exécution publique d'œuvres artistiques ou culturelles
2. Lieux d'arts d'interprétation, de spectacles et activités connexes
3. Établissements du patrimoine
4. Centres des arts ou de culture
5. Sites de festival
6. Galerie dont l'activité principale consiste à exposer des œuvres artistiques
7. Sites patrimoniaux ou historiques d'importance culturelle, artistique ou historique
8. Bibliothèques ou archives, dont l'activité principale consiste à exposer, à conserver et à partager des documents écrits
9. Musées, dont l'activité principale consiste à exposer, à conserver et à partager des objets et collections à valeur culturelle, artistique ou historique.

La répartition de ces installations selon leur type peut varier selon les définitions ou les perceptions des individus. Le but de cet exercice est de fournir un aperçu global tout en distinguant, autant que possible, les différents types d'installations.

L'ensemble des municipalités de la Péninsule compte 63 installations culturelles, dont 13 à Rivière-du-Nord, 12 à Caraquet et 11 à Shippagan. Les lieux d'arts d'interprétation, de spectacles et d'activités connexes sont les plus nombreux, avec 33 installations. On trouve également sept théâtres et six bibliothèques.

Notons que Caraquet possède au moins une installation dans sept des neuf types identifiés, Rivière-du-Nord dans six tandis Shippagan et Tracadie dans cinq.

Tableau 21
Installations culturelles selon leur type et par municipalité

	Théâtre	Lieu art	Établissement Patrimoine	Centre d'art	Galerie	Site festival	Site patrimonial	Biblio	Musée	Totaux
Île-de-Lamèque	1	5			1			1		8
Shippagan		7	1	1			1	1		11
Caraquet	2	3		1	2		1	2	1	12
Rivière-du-Nord	1	8				1	1	1	1	13
Hautes-Terres	1	5							1	7
Tracadie	1	3		1				1	1	7
Neguac	1	2					1		1	5
District rural de Miscou										
TOTAUX Péninsule acadienne	7	33	1	3	3	1	4	6	5	63

b. Installations culturelles par communauté

Les prochains tableaux présentent les installations culturelles de chaque municipalité, classées par type. Un court commentaire permet de décrire la fonction principale de chaque installation.

La Péninsule compte sept théâtres, dont un à l'Île-de-Lamèque, deux à Caraquet, un à Rivière-du-Nord, aux Hautes-Terres, à Tracadie et à Neguac.

Il existe également des salles de spectacles dans certaines polyvalentes, utilisées à l'occasion pour des spectacles, surtout scolaire, bien que les équipements soient vétustes. Si l'on inclut ses salles, le nombre total de théâtres s'élèverait à huit.

Tableau 22
Théâtres/salles de spectacle et salles de concert dans chacune des communautés

Île-de-Lamèque	1. Salle Mathieu-Duguay	Présentation de différents spectacles musicaux et autres sur scène
Shippagan		
Caraquet	1. Carrefour de la Mer	Complexe multifonctionnel incluant une salle de spectacle et autres endroits artistiques
	2. Boîte théâtre	Lieu de représentation de pièces de théâtre
Rivière-du-Nord	1. Salle de théâtre	Salle de théâtre située dans le sous-sol de l'Église de Grande-Anse
Hautes-Terres	1. Salle de spectacle	Salle de spectacle à l'École Terres-des-Jeunes
Tracadie	1. Salle de spectacle	Salle de spectacle à l'École W-A-Losier
Neguac	1. Théâtre Richard-Denys	Salle de théâtre dans le Centre scolaire communautaire La Fontaine
District rural de Miscou		
TOTAL	7 installations	

Parmi les lieux d'arts d'interprétation, de spectacles et d'activités connexes, on compte cinq clubs d'âge d'or, trois clubs sociaux, deux églises et sept écoles. Ces installations sont également utilisées à d'autres fins récréatives, notamment pour des activités communautaires (dans les clubs d'âge d'or et les écoles) ou sportives (dans les écoles). Il n'en demeure pas moins qu'elles ont également une vocation culturelle très forte.

Tableau 23
Lieux d'arts d'interprétation, de spectacles et d'activités connexes dans chacune des communautés

Île-de-Lamèque	<ol style="list-style-type: none"> 1. Centre des Chevaliers de Colomb 2. Sous-sol de l'Église Notre-Dame-des-Flots 3. Club de l'âge d'or 4. Centre communautaire de Sainte-Cécile 5. Église Sainte-Cécile 	Ces lieux accueillent différents spectacles communautaires, principalement destinés à une clientèle locale
Shippagan	<ol style="list-style-type: none"> 1. Centre des Congrès de la Péninsule acadienne 2. Salle des Chevaliers de Colomb 3. Club d'âge d'or de Shippagan 4. École Marie-Esther 5. Campus de la Péninsule acadienne (CCNB) 6. Salle communautaire de LeGoulet 7. Marina de Shippagan 	Ces lieux accueillent différents spectacles et activités communautaires, principalement destinés à une clientèle locale
Caraquet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Polyvalente Louis-Mailoux 2. Centre régional des générations 3. École de Musique Trémolo 	<p>L'école est un lieu où se déroulent différentes activités artistiques scolaires et communautaires</p> <p>Le futur Centre sera en mesure d'accueillir des spectacles et d'autres manifestations artistiques</p> <p>Il s'agit principalement d'une école de musique (organisme) qui occupe l'un des bâtiments de la Ville</p>
Rivière-du-Nord	<ol style="list-style-type: none"> 1. Centre J-Edmond-Landry 2. École Léandre-LeGresley 3. Édifice municipal Maisonnette 4. Club la Chaîne d'or 5. Club d'âge d'or Saint-Léolin 6. Centre des loisirs d'Anse-Bleue 7. Salle paroissiale de Maisonnette 8. Phare de Grande-Anse 	<p>Activités culturelles au deuxième étage du Centre</p> <p>Toutes ces installations présentent des spectacles et activités diverses</p> <p>Plutôt un centre d'information pour les visiteurs, avec des composantes culturelles</p>
Hauts-Terres	<ol style="list-style-type: none"> 1. École Terre-des-Jeunes 2. École communautaire La Relève 3. Centre des loisirs de Paquetville 4. Centre équestre Richard-Losier 5. Parc des sources 	<p>Présentation de différents spectacles et activités culturelles communautaires</p> <p>Une scène extérieure à ce Centre équestre</p> <p>Petite scène pour les événements</p>
Tracadie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Polyvalente W-A-Losier 2. Villégiature Deux-Rivières 3. Club de curling de Tracadie 	Ces lieux présentent différents spectacles communautaires, principalement destinés à une clientèle locale
Neguac	<ol style="list-style-type: none"> 1. Club d'âge d'or 2. Légion canadienne 	Présentation d'activités culturelles locales
District rural de Miscou		
TOTAL	33 installations	

La seule installation considérée comme un établissement du patrimoine est la P'tite église de Shippagan. Celle-ci aurait pu être classée comme une salle de spectacle.

Tableau 24
Établissement du patrimoine dans chacune des communautés

Île-de-Lamèque		
Shippagan	1. P'tite église	Exposition de peintures et soirées musicales
Caraquet		
Rivière-du-Nord		
Hauts-Terres		
Tracadie		
Neguac		
District rural de Miscou		
TOTAL	1 installation	

Selon l'interprétation de la description des centres des arts ou de culture, il y a trois établissements de ce type dans la Péninsule : un à Shippagan, un à Tracadie et un autre à Caraquet.

Tableau 25
Centres des arts ou de culture dans chacune des communautés

Île-de-Lamèque		
Shippagan	1. Campus universitaire et Maison de la culture	Le « complexe » peut être considéré comme un centre des arts, en raison de la présence de la Maison de la culture
Caraquet	1. Centre culturel de Caraquet	Un Centre complet avec une salle de spectacle multifonctionnelle et des galeries d'art
Rivière-du-Nord		
Hauts-Terres		
Tracadie	1. Académie Sainte-Famille	Une salle de spectacle au troisième étage, une école de musique et une galerie d'art
Neguac		
District rural de Miscou		
TOTAL	3 installations	

Il y a trois galeries d'art dans la Péninsule, en plus de divers édifices où sont exposées des œuvres en permanence ou temporairement, tels que les musées.

Tableau 26
Galeries d'art et d'exposition dans chacune des communautés

Île-de-Lamèque	1. Galerie d'art	Espace d'exposition dans l'École Sœur-Saint-Alexandre
Shippagan		
Caraquet	1. Galerie Bernard-Jean 2. Galerie Corrid'art	Ces deux galeries sont situées dans le Centre culturel de Caraquet
Rivière-du-Nord		
Hauts-Terres		
Tracadie		
Neguac		
District rural de Miscou		
TOTAL	3 installations	

Quatre installations sont considérées comme des sites patrimoniaux ou historiques d'importance culturelle. Elles se trouvent à Shippagan, Caraquet, Rivières-du-Nord et Neguac.

Tableau 27

Sites patrimoniaux ou historiques d'importance culturelle dans chacune des communautés

Île-de-Lamèque		
Shippagan	1. Aquarium et Centre marin	Activités d'information sur le patrimoine marin
Caraquet	1. Sanctuaire catholique	Lieu important lors de certaines fêtes religieuses à Sainte-Anne-de-Bocage
Rivière-du-Nord	1. Village historique acadien	Produit d'appel touristique avec une clientèle locale importante pour différentes activités
Hauts-Terres		
Tracadie		
Neguac	1. Site historique Otho Robichaud	Il s'agit de la maison historique de la famille Robichaud.
District rural de Miscou		
TOTAL	4 installations	

Le tableau ci-dessous fait état d'un site surtout consacré à la présentation d'un festival à Rivière-du-Nord.

Tableau 28

Sites de festival dans chacune des communautés

Île-de-Lamèque		
Shippagan		
Caraquet		
Rivière-du-Nord	1. Oktoberfest des Acadiens	Espace servant essentiellement pour la présentation de ce festival annuel
Hauts-Terres		
Tracadie		
Neguac		
District rural de Miscou		
TOTAL	1 installation	

Un total de six bibliothèques municipales et publiques sont accessibles à la population de la Péninsule. Cependant, elles sont absentes dans les municipalités des Hautes-Terres et de Neguac.

Île-de-Lamèque		
	1.	Bibliothèque municipale
Shippagan		
	1.	Bibliothèque publique Laval-Goupil
Caraquet		
	1.	Bibliothèque publique Mgr-Paquet
	2.	Bibliothèque publique Claude-LeBouthillier
Différentes activités axées sur la lecture et le monde littéraire.		
Rivière-du-Nord		
	1.	Bibliothèque de Bertrand
Hautes-Terres		
Tracadie		
	1.	Bibliothèque publique Père-Zoël-Saulnier
Neguac		
District rural de Miscou		
TOTAL	6	installations

La Péninsule compte cinq musées, en incluant l'espace muséal à Neguac.

Île-de-Lamèque			
Shippagan			
Caraquet			
	1.	Musée acadien	Représentation d'une partie de l'histoire de l'Acadie à partir de différentes collections familiales
Rivière-du-Nord			
	1.	Musée des cultures fondatrices	Histoire locale et relations entre les différentes communautés qui ont fondé et qui cohabitent la région
Hautes-Terres			
	1.	Musée de Saint-Isidore	Histoire coloniale et agricole du nord-est du Nouveau-Brunswick à partir du 19e siècle, prenant pour exemple l'ancienne colonie locale.
Tracadie			
	1.	Musée historique de Tracadie	Il est le seul musée au Canada à présenter une reconstitution d'une léproserie du 19e siècle.
Neguac			
	1.	Espace muséal	Annexe au Centre d'information touristique, utilisé comme musée sur l'histoire
District rural de Miscou			
TOTAL	5	installations	

Cartographie des actifs humains

Le mandat reçu de la CSR stipule ***une analyse de la pertinence de revoir les autres composantes de l'étude originale en lien avec le contexte actuel (cartographie des actifs, évaluation des besoins en matière de loisirs, etc.)***.

Dans le plan de 2018, cette cartographie des actifs humains était traitée à travers un portrait de la participation aux sports et loisirs, ainsi qu'un profil des organismes sportifs.

1. Portrait de la participation aux sports et loisirs

Le portrait de la participation aux sports et loisirs était basé sur un sondage en ligne effectué en 2016, auquel ont répondu 427 personnes de la Péninsule acadienne.

Bien que cette méthode de recherche, par convenance, ne soit pas nécessairement représentative de l'ensemble de la population de la Péninsule, elle a fourni un aperçu utile des différents aspects de la participation des personnes qui ont accepté de partager leur avis.

Ce portrait abordait plus précisément les composantes suivantes :

- Profil des répondants
- Pratiques des activités physiques et sportives
- Motivation à la pratique d'activités physiques et sportives
- Obstacles à la pratique d'activités physiques et sportives
- Distance à parcourir
- Déplacements vers les installations sous-régionales⁵
- Bénévolat

À titre de rappel, voici des faits saillants de chacune de ces composantes.

Profil des répondants

Le sondage présentait une surreprésentation des répondants provenant du « Grand Caraquet » et une sous-représentation pour la Municipalité régionale de Tracadie, incluant Neguac.

Trois répondants sur quatre étaient des femmes.

La majorité des participants étaient des diplômés universitaires (43,5 %).

Pratiques des activités physiques et sportives

Les cinq premières activités physiques étaient les mêmes dans l'ensemble de la Péninsule : la marche, la bicyclette, les exercices cardiovasculaires, la randonnée pédestre en nature et la course à pied. Ces activités sont considérées comme « libres » puisqu'elles peuvent être pratiquées presque à tout moment de la journée et ne nécessitent pas d'accompagnateurs.

La fréquence de pratique de ces activités était également la plus élevée, avec une majorité de répondants les pratiquant plus de 10 fois durant l'année.

La moyenne du nombre d'activités pratiquées variait de 5,9 à 7,9 selon les municipalités et était à 6,9 pour l'ensemble de la Péninsule.

⁵ Il s'agit des concepts définis en 2018. Plus loin dans le document, les nouvelles définitions de 2023 de « sous-régionale » et « régionale » sont utilisées.

Motivation à la pratique d'activités physiques et sportives

Concernant les raisons motivant la pratique d'activités physiques, sportives ou de loisir, le bien-être et la santé arrivaient en tête avec une moyenne de 3,73 sur 4, suivie de près par le plaisir (3,68), le besoin de se détendre, de changer les idées et d'évacuer le stress (3,61), ainsi que l'amélioration de la condition physique (3,57).

Obstacles à la pratique d'activités physiques et sportives

Le principal obstacle identifié était le manque de temps, mentionné par 71 % des répondants, suivi par le manque d'intérêt ou de motivation chez 58,7 % des participants. Le manque d'énergie ou la fatigue représentait un obstacle pour 55,2 % des répondants.

Distance à parcourir

Un total de 31,9 % des répondants se déplaçaient pour pratiquer une activité sportive ou de loisir sur une distance allant de 11 à 20 km.

Une liste d'installations identifiées comme étant « sous-régionales » a été fournie pour évaluer la fréquentation de ces installations par les habitants des différentes municipalités.

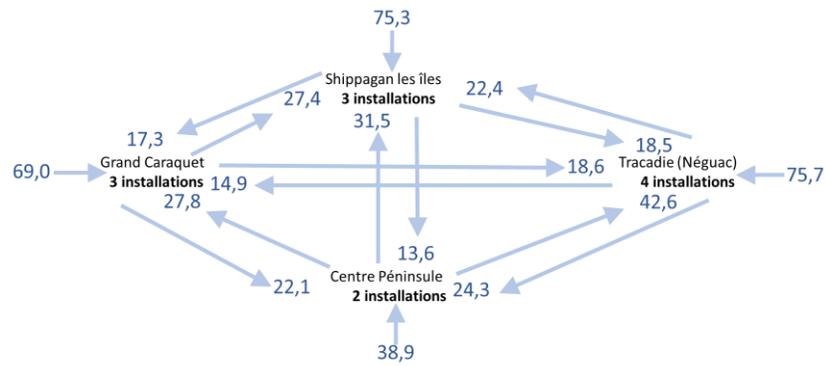
Ces installations étaient les suivantes :

Tableau 31
Localisation des installations sous-régionales retenues pour la consultation en ligne.

Grand Caraquet	Colisée Léopold-Foulem à Caraquet Centre Edmond-Landry à Grande-Anse Piscine Gérard Saint-Cyr à Caraquet
Shippagan-les-Îles	Aréna des îles Lamèque Aréna Rhéal-Cormier de Shippagan Piscine régionale de Shippagan
Centre Péninsule	Centre sportif Léopold-Thériault à Saint-Isidore Terrain de golf de Pokemouche
Municipalité régionale de Tracadie (incluant Neguac)	Complexe S. A. Dionne à Tracadie Aréna Sportplex à Neguac Piscine du Complexe S. A. Dionne à Tracadie Terrain de golf de Tabusintac

Le schéma (ci-dessous) cartographiait les déplacements entre les municipalités et les installations récréatives sous-régionales.

Fréquentation des installations « sous-régionales » selon les sous-régions



Bénévolat

En matière de bénévolat, les données indiquaient qu'environ 60 % des répondants avaient effectué du bénévolat au cours des 12 mois précédents.

La première raison pour faire du bénévolat était de se sentir utile, de s'impliquer davantage dans la communauté et de développer des compétences. La reconnaissance arrivait au septième rang parmi les 10 énoncés préétablis.

Environ quatre répondants sur 10 ne faisaient pas de bénévolat. La principale raison était le manque de temps et l'impossibilité de s'engager à long terme. Une autre raison surprenante mentionnée en troisième position était que personne ne leur avait expressément demandé de faire du bénévolat.

À la lumière des événements survenus depuis 2018, il serait pertinent de répéter la consultation, selon les ressources disponibles, en utilisant un sondage scientifique ou encore un sondage en ligne. Bien que cette dernière solution ait ses limites, il offrirait un aperçu utile des activités récréatives dans la Péninsule. Ce deuxième sondage permettrait d'ajouter un volet culturel, en examinant la fréquentation des installations et en comparant l'ensemble des résultats avec ceux de l'enquête menée en 2016.

2018	<p>Nouvelle recommandation</p> <p>Recommandation 2024 - 1</p>
.	<p>Que la CSR réalise un nouveau sondage d'ici 2026 pour évaluer la participation de la population aux activités récréatives et culturelles.</p>

2. Profil des organismes sportifs

Des données fournies par la Direction du sport et des loisirs du ministère du Tourisme, Patrimoine et de la Culture révèlent qu'il existe environ 637 organismes sur le territoire de la Péninsule acadienne, dont 117 ont une vocation sportive et de loisir.

Ces organismes ont été retenus selon des critères précis, à savoir la gouvernance par un conseil d'administration, l'organisation d'activités pour des membres ou des participants, ainsi que la promotion d'activités sportives ou de loisirs actifs (activité physique).

Sur les 117 organismes, 54 ont accepté de fournir des renseignements qui démontrent:

- Un taux de participation d'environ 10 000 personnes, réparties dans 22 sports sur l'ensemble de la Péninsule acadienne.
- Un nombre moyen de 25 bénévoles par organisme.
- Neuf organismes embauchaient des employés, principalement à temps partiel et saisonnier.
- Le budget annuel moyen d'opération était de 15 000 \$ par organisme, avec les inscriptions comme principale source de revenus et le coût de location des locaux et des installations comme principale dépense.
- Les responsables des organismes ont identifié la gestion des bénévoles (recrutement, rétention, roulement et formation) comme le principal défi du moment et à venir. D'autres défis importants incluaient le manque de financement, d'installations pour offrir tous les programmes, le manque d'équipement et de visibilité des activités (communications).

Le bureau régional du ministère responsable des loisirs et des sports travaille à maintenir à jour la liste des organismes de la Péninsule acadienne. Ce travail est minutieux et réalisé avec des ressources humaines limitées. Des communications récentes avec ce bureau nous indiquent que la mise à jour devrait être complétée d'ici l'automne 2024.

Il serait important de refaire une consultation non seulement avec les organismes sportifs, mais aussi avec les organismes culturels. Le volet communautaire joue un rôle crucial dans la région et devrait également être inclus. Cela permettra d'augmenter le nombre d'organismes à consulter et de maintenir à jour leurs renseignements.

2018	<p>Nouvelle recommandation</p> <p>Recommandation 2024 - 2</p>
.	<p>Que la CSR consulte les organismes récréatifs et culturels pour connaître leur réalité.</p>

La CSR devrait identifier les meilleurs moyens de créer et de gérer sa propre base de données sur les organismes récréatifs, sportifs et culturels. Une meilleure connaissance de ce secteur associatif permettra de recueillir des renseignements précieux et de partager des bonnes pratiques entre les organismes et entre les secteurs.

Ce lien avec les organismes servira de base à des initiatives communes visant à soutenir les différents groupes dans leur développement et à améliorer les activités et services offerts à la population de la Péninsule acadienne.

2018	Nouvelle recommandation Recommandation 2024 - 3
.	Que la CSR tienne à jour une liste des organismes récréatifs et culturels de la Péninsule acadienne.

Évaluation des besoins

L'évaluation des besoins comprenait l'analyse des besoins en infrastructure pour le sport et les loisirs, en se basant sur des critères de viabilité économique et sociale, ainsi que sur les constats et seuils identifiés. Cela comprendrait également une comparaison du nombre d'installations sportives et des défis associés.

Les 17 recommandations de 2018 sont actuellement réexaminées à la lumière de la réforme municipale de 2023.

a. Évaluation des besoins d'infrastructure pour le sport et les loisirs

L'évaluation des besoins de 2018 se basait sur des critères de viabilité économique et sociale. Ces derniers étaient déterminés à partir du taux de fréquentation des installations, du taux de participation actuel et anticipé, ainsi que des commentaires recueillis lors des consultations et sondages.

b. Critères de viabilité économique et sociale

Comme nous l'avons déjà mentionné, les sondages auprès de la population et des responsables des associations n'ayant pas été actualisés depuis 2018, il n'est pas possible de mettre à jour le tableau qui figurait dans le plan. Toutefois, une répétition et une amélioration de ces consultations fourniraient les données nécessaires pour une nouvelle réflexion sur les critères de viabilité économique.

Réitérons que le plan de 2018 soulignait, entre autres, que les installations dans les communautés étaient vieillissantes, plusieurs datant des années 1960 et 1970. Des décisions devaient être prises concernant leur rénovation, leur remplacement ou leur fermeture éventuelle.

c. Constats et seuils

L'un des aspects les plus importants du mandat qui nous a été confié est de **procéder à une évaluation de la pertinence future des 17 recommandations** dans le contexte de la réforme municipale de 2023.

À la lumière de la validation de l'existence, ou non, des installations récréatives de 2018, ainsi que de l'ajout de l'inventaire des installations culturelles et en tenant compte de la nouvelle réalité municipale, voici une évaluation de ces recommandations.

Le plan de 2018 précisait que les recommandations concernaient des installations sous-régionales ou régionales. Bien que les définitions fournies par le Ministère n'étaient pas encore publiées à l'époque, la différence entre les deux types d'installations correspondait à l'esprit des définitions actuellement utilisées, qui sont reprises ci-dessous.

En 2023, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a publié un document de travail précisant les grandes lignes pour identifier les installations récréatives locales, sous-régionales et régionales.

Installation locale

Des actifs physiques utilisés exclusivement par les résidents de la communauté dans laquelle elles sont situées. Il peut s'agir, par exemple, d'un petit terrain de balle, une piscine et/ou une patinoire extérieure, un centre communautaire et des terrains de jeux ou des parcs.

Installation sous-régionale

Les critères d'une infrastructure **sous-régionale** peuvent inclure les éléments suivants :

- L'infrastructure est un atout pour la sous-région, c'est-à-dire la communauté où elle se situe ainsi que les communautés environnantes et elle y est accessible.
- L'infrastructure est unique dans la sous-région.
- L'infrastructure peut accueillir des événements et un nombre relativement important de participants (l'échelle **sous-régionale** peut varier d'une région à l'autre)
- L'échelle des opérations est importante, mais n'atteint pas le niveau d'une infrastructure régionale (voir ci-dessous).

Le Ministère a également noté que plusieurs infrastructures auparavant considérées comme **sous-régionale** sont devenues **locales** en raison des nouvelles frontières élargies des collectivités locales en vigueur depuis janvier 2023. Cela réduit la nécessité de partager les coûts via les CSR.

Installation régionale

Les critères d'une installation régionale sont les suivants :

- accessibles facilement pour tous les résidents;
- le caractère unique de l'infrastructure;
- l'ampleur et la variété des activités sportives, récréatives et culturelles que peut accueillir l'installation par comparaison aux autres installations semblables de la région;
- la variété des possibilités de loisirs ou des activités qui peuvent se dérouler dans l'infrastructure par rapport à d'autres infrastructures similaires dans la région;
- le nombre de groupes et d'associations, en provenance de la région et de l'extérieur de celle-ci, qui se servent de l'installation de façon régulière;
- les retombées de l'infrastructure bénéficient à la population dans son ensemble (c'est-à-dire, la qualité de vie dans la région).

Des précisions sont apportées par le ministère qui souligne que les infrastructures identifiées comme **régionales** ne sont pas tenues de répondre à tous les critères énumérés précédemment. Le ministère ajoute que les ententes de partage des coûts relevant de la compétence des CSR se concentreront principalement sur les infrastructures détenues et exploitées par les collectivités locales (gouvernements locaux).

Toutefois, le Ministère reconnaît que, dans certaines circonstances, les infrastructures détenues et/ou exploitées par des organisations à but non lucratif (OSBL) peuvent également être incluses dans ces ententes. En outre, il peut y avoir des intérêts et des avantages à partager les coûts liés à ces infrastructures.

De même, il peut être avantageux que certaines infrastructures sportives, récréatives et culturelles (existantes ou futures) soient exploitées et/ou gérées par des organisations à but non lucratif.

Dans ce contexte de sous-régionalisation et de régionalisation de certaines installations sportives, le plan de 2018 se limitait aux installations suivantes : aré纳斯, piscines, gymnases, terrains de tennis, de baseball et de soccer, pistes d'athlétisme, sentiers et véloroutes.

Les aré纳斯

2018 Recommandation 1	Version actuelle Recommandation 2024 - 4
Que la CSR, dans son travail d'accompagnement des projets sous-régionaux, ⁶ réitère que le nombre d'aré纳斯 pour la Péninsule acadienne ne dépasse pas le nombre actuel de sept.	Que la CSR, réitère que le nombre d'aré纳斯 pour la Péninsule acadienne ne dépasse pas le nombre actuel de sept.

2018 Recommandation 2	Version actuelle Recommandation 2024 - 5
Que la CSR, dans son travail d'accompagnement des projets sous-régionaux, s'assure que lorsque le remplacement d'un aré纳斯 existant est envisagé, il faudrait procéder à une étude pour examiner sérieusement la possibilité d'une installation multifonctionnelle régionale lorsque possible.	Que la CSR s'assure que, lorsque le remplacement d'un aré纳斯 existant est envisagé, qu'une étude soit réalisée afin d'examiner sérieusement la possibilité d'une installation multifonctionnelle sous-régionale, lorsque c'est possible.

La Péninsule compte toujours sept aré纳斯, puisque le futur Centre régional des générations à Caraquet remplacera le Colisée. Comme souligné précédemment, la Ville de Caraquet réfléchit à d'autres utilisations pour ce Colisée.

Les deux recommandations (4 et 5) demeurent pertinentes, d'autant plus que, pour l'instant, la population de la Péninsule n'est pas en croissance.

⁶ Les différences entre les deux formulations des recommandations sont surlignées en jaune et barrées selon les cas.

Les piscines

2018 Recommandation 3	Version actuelle Recommandation 2024 - 6
Que le nombre de trois piscines soit maintenu pour l'ensemble de la Péninsule acadienne.	Que le nombre de trois piscines soit maintenu pour l'ensemble de la Péninsule acadienne.

La recommandation demeure pertinente, d'autant plus qu'il existe désormais une entente de partage des coûts pour la piscine de Shippagan, reconnue comme une installation sous-régionale.

La piscine de Tracadie nécessitera, à moyen terme, des rénovations ou un remplacement dans un complexe sportif. Toutefois, ce projet ne figure pas parmi les priorités à court terme de la Municipalité régionale de Tracadie.

En raison de la distance entre les piscines de Caraquet et de Tracadie et les communautés avoisinantes, ces installations ne sont pas considérées comme des infrastructures régionales.

Les gymnases

2018 Recommandation 4	Version actuelle Recommandation 2024 – 7
Que la CSR, dans son accompagnement des projets sous-régionaux ou régionaux, rappelle au district scolaire (et d'autres partenaires concernés) la possibilité d'y incorporer des espaces de gymnase de superficie recommandée.	Que la CSR, par l'entremise de ses ressources humaines dédiées aux loisirs, rappelle au district scolaire (et d'autres partenaires concernés) la possibilité d'y incorporer des espaces de gymnase conformes aux normes sportives.

2018 Recommandation 5	Version actuelle Recommandation 2024 - 8
Que la CSR procède à une évaluation des besoins des organismes sportifs quant à l'utilisation des gymnases scolaires existants.	Que la CSR procède à une évaluation des besoins des organismes sportifs quant à l'utilisation des gymnases scolaires existants.

La situation des gymnases dans la Péninsule n'a pas changé depuis 2018.

Les deux recommandations sont toujours d'actualité d'autant plus que la reprise post-pandémique a été lente et a modifié certaines habitudes des groupes qui utilisent ou veulent utiliser les gymnases.

La mise à jour des données avec les sondages proposés (recommandations 2024-1 et 2) permettra d'évaluer la demande réelle en matière de gymnase ainsi que les besoins en espaces et appareils dans ceux-ci.

Notez que la mention « par l'entremise de ses ressources humaines dédiées au loisir » est le fruit de la recommandation 2024 - 16 qui sera abordé subséquemment.

Les terrains

2018 Recommandation 6	Version actuelle Recommandation 2024 - 9
Que la CSR, dans son travail d'accompagnement des projets sous-régionaux, privilégie un principe d'équilibre entre les sous-régions en ce qui a trait aux types d'installations planifiées.	Que la CSR, par l'entremise de ses ressources humaines dédiées au loisir, accompagne certains secteurs sportifs afin d'identifier les besoins en installations régionales ou sous-régionales (municipalités), tout en privilégiant un équilibre dans les types d'installations planifiées.

La recommandation initiale touchait particulièrement les terrains de :

- soccer
- balle
- tennis
- athlétisme

Le milieu du soccer mène des démarches pour se doter d'un centre régional, situé au centre de la Péninsule, avec une surface synthétique extérieure ou intérieure. La Municipalité régionale de Tracadie étudie également la possibilité de construire un terrain synthétique pour le soccer. Il semble y avoir un intérêt commun à se doter d'une installation de bonne qualité de part et d'autre. Les discussions devraient se poursuivre pour établir une telle installation dans cette municipalité.

Il pourrait en être de même pour l'athlétisme avec une installation de première qualité au même endroit ou ailleurs. Ces deux disciplines sportives pourraient être accompagnées par la CSR dans leurs efforts.

Quant aux autres installations sportives pour le tennis et la balle, il s'agit d'infrastructures municipales.

Cette recommandation permettra d'éviter le dédoublement des installations entre les différentes municipalités et favorisera une forme de spécialisation afin de couvrir le plus grand nombre de sports possibles.

d) Nombre d'installations sportives : une comparaison

Nous avons mis à jour le tableau 32 ci-dessous sur les ratios présentant le portrait actuel quant au nombre d'individus desservis par un équipement en particulier.

Le nombre d'installations a peu changé depuis l'inventaire de 2018 et, en faisant la comparaison entre la Péninsule acadienne et deux régions acadiennes similaires, comparables, la Péninsule demeure aussi bien, sinon mieux nantie.

Les principaux changements concernent les terrains de soccer, dont le nombre a diminué de sept depuis 2018; les espaces de pétanque et de fer à cheval ont diminué de cinq; et les terrains de balle sont passés de 22 à 18.

Il y a maintenant 17 terrains de tennis, comparativement à 26 en 2018. Cependant, la présence de 20 terrains de pickleball compense en partie la réduction des terrains de tennis, en réutilisant certains et en attirant de nouveaux adeptes, dont certains sont d'anciens joueurs de tennis.

Pour les salles communautaires, nous avons également inclus les salles polyvalentes, portant leur nombre à 58.

Tableau 32

Les ratios pour les installations sportives : une comparaison

Équipements :	Péninsule acadienne		Kent	Chaleur
	2024	2018		
Gymnases scolaires	28 (1 : 1 652)	28 (1 : 1 718)	13 (1 : 2 568)	18 (1 : 1 886)
Piscines	3 (1 : 15 426)	3 (1 : 16 033)	1 / 33 386	1 (1 : 33 942)
Jeux d'eau		2 (1 : 24 049)	n/a	n/a
Pataugeoires	1 (1 : 46 277)	1 (1 : 48 098)	n/a	n/a
Anneau et rond à patiner	3 (1 : 15 425)	3 (1 : 16 032)	n/a	n/a
Terrains de soccer	13 (1 : 3 560)	20 (1 : 2 404)	14 (1 : 2 385)	6 (1 : 5657)
Terrains de balle	18 (1 : 2 571)	22 (1 : 2 186)	16 (1 : 2 086)	8 (1 : 4243)
Terrains de tennis	17 (1 : 2 722)	26 (1 : 1 850)	6 (1 : 5 564)	20 (1 : 1697)
<i>Terrains de pickleball</i>	<i>20 (1 : 2 314)</i>			
Terrains de basketball	3 (1 : 15 426)	3 (1 : 16 032)	2 (1 : 16 693)	n/a
Clubs de golf		3 (1 : 16 032)	2 (1 : 16 693)	n/a
Planches à roulettes	7 (1 : 6 611)	7 (1 : 6 871)	2 (1 : 16 693)	n/a
Patinoires extérieures	16 (1 : 2 892)	15 (1 : 3 206)	4 (1 : 8 347)	5 (1 : 6 788)
Piste et pelouse			5 (1 : 6 677)	n/a
Centres communautaires	58 (1 : 798)	47 (1 : 696)	36 (1 : 927)	10 (1 : 3 394)
Arénas (patinoire intérieure)	7 (1 : 6 611)	7 (1 : 6 871)	5 (1 : 6 677)	5 (1 : 6 788)
Sentiers pédestres et de vélos			8 (1 : 4 173)	103 km
Piste d'athlétisme	6 (1 : 7 712)	6 (1 : 8 016)	5 (1 : 6 677)	n/a
Volleyball de plage	5 (1 : 9 255)	5 (1 : 9 620)	n/a	n/a
Pétanque et fer	1 (46 277)	6 (1 : 8 016)	n/a	n/a
Buttes à glisse et glissade en bois	5 (1 : 9 255)	5 (1 : 9 620)	n/a	n/a

e) Défis

Les recommandations 2024 - 1 et 2 fourniront des données et des renseignements sur les défis en 2018, tels que la diversification de la programmation d'activités récréatives et sportives favorisant la pratique de l'activité physique, l'âge et l'état des installations récréatives et sportives intérieures et extérieures, la disponibilité et l'accessibilité des gymnases des écoles en dehors des heures scolaires, le financement des installations, les budgets disponibles pour le loisir et le sport, ainsi que la diffusion et l'information relatives à la programmation et aux activités en loisirs et en sport.

Installations

La qualité des installations

2018 Recommandation 7	Version actuelle Recommandation 2024 - 10
Que la CSR procède à une évaluation des actifs (installations sportives sous régionales) afin d'établir un plan de rationalisation des installations pour les cinq prochaines années.	Que la CSR procède à une évaluation des actifs de toutes les installations sportives et culturelles afin d'élaborer un plan de rationalisation des installations pour les cinq prochaines années.

Lors de la préparation de la liste des installations régionales et sous-régionales soumise au ministre responsable en juin 2023, une évaluation a été entreprise.

Il est nécessaire d'élargir cette évaluation à l'ensemble des installations répertoriées par les ressources humaines des loisirs de la CSR, en collaboration avec les municipalités, et en tenant compte des résultats des recommandations 2024 - 1 et 2 (sondage et consultation).

2018 Recommandation 8	Version actuelle Recommandation 2024 - 11
<p>Que la CSR, dans son travail d'accompagnement des projets sous régionaux dans la planification régionale des installations, tienne compte des grandes tendances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Tendances démographiques (la diminution de la population). ii. Tendances quant à la pratique d'activité physique (la diminution des heures d'activités, surtout chez les plus jeunes) iii. Les taux d'inscription aux diverses activités. iv. La qualité des installations actuelles v. La tendance vers les installations multifonctionnelles 	<p>Que la CSR tienne compte des grandes tendances suivantes lors de l'évaluation des actifs pour obtenir un portrait complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Tendances démographiques (changements dans la population). ii. Tendances quant à la pratique d'activité physique (réduction des heures d'activités, surtout chez les plus jeunes) et d'activités culturelles. iii. Les taux d'inscription aux diverses activités. iv. La qualité des installations actuelles. v. La tendance vers les installations multifonctionnelles.

La recommandation 2024-11 met l'accent sur une évaluation complète intégrant des données de différentes sources, afin de garantir une planification aussi exhaustive que possible.

La tendance déjà amorcée vers des installations multifonctionnelles s'applique sûrement à différents types d'infrastructures.

Véloroute de la Péninsule acadienne

Trois recommandations concernaient la Véloroute de la Péninsule en 2018.

La Véloroute est à la fois une installation récréative pour les résidents de la Péninsule et un produit touristique majeur. Dans le jargon touristique, il s'agit définitivement d'un **produit d'appel**, à savoir qu'il justifie à lui seul un déplacement vers une destination touristique.

En mai 2018, les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, avec la contribution des municipalités de Caraquet, Tracadie et Shippagan, avaient annoncé un investissement de près de 6 millions de dollars pour compléter une section de 37,6 km reliant ces trois communautés.

Cette contribution s'élevait à environ 8 millions de dollars pour un réseau d'environ 350 km de sentiers intégrés dans une véloroute de plus de 600 km, comprenant 14 circuits reliant les sept municipalités et le DSL.

Une consultation auprès des intervenants liés à la Véloroute en 2018 avait permis d'identifier cinq défis, à savoir :

- Assurer une signalisation appropriée des accotements des routes provinciales, et les maintenir en bon état.
- Faire en sorte que l'entretien soit une priorité quotidienne, grâce à une planification adéquate, des partenaires stables, ainsi que des ressources humaines et financières.
- Compter sur un employé à temps plein tout au long de l'année afin de réaliser les nombreux projets.
- Renforcer les efforts de marketing en mobilisant des ressources humaines et financières supplémentaires et en bénéficiant d'une expertise dans le domaine.
- Maintenir et développer les partenariats avec les municipalités, les organismes et les entreprises, tout en en créant de nouveaux.

La recommandation ci-dessous proposait une entente de collaboration.

2018

Recommandation 9

RÉALISÉE Qu'une entente de collaboration de cinq ans et renouvelable soit signée entre la CSR PA (par son volet développement du tourisme) et la Véloroute de la Péninsule acadienne afin de confirmer les éléments suivants :

La CSR PA assumerait les tâches suivantes :

- i. Faire en sorte que la véloroute soit reconnue comme étant un produit d'appel touristique.
- ii. Être le lien entre les opérateurs touristiques et la véloroute en matière de formation, de préparation, de promotion et d'utilisation des sentiers.
- iii. Le marketing de la véloroute à l'extérieur de la Péninsule afin d'attirer des touristes intéressés par la pratique du vélo.

Véloroute Péninsule acadienne assumerait les tâches suivantes :

- i. Continuer à développer les sentiers.
- ii. Assurer l'entretien des sentiers en collaboration avec différents partenaires (municipalité, DSL, gouvernement provincial, etc.).
- iii. Organiser des activités communautaires sur les sentiers en collaboration avec différents groupes.
- iv. Générer des revenus en mettant en valeur des composantes commerciales de la véloroute (commandites, site Web, application, etc.).

Une entente⁷ de quatre ans a été ratifiée le 5 avril 2023 et se terminera le 31 décembre 2026. Elle définit les responsabilités des deux parties.

La Véloroute doit gérer et entretenir l'infrastructure en tenant compte des aspects récréatifs et touristiques. Elle joue un rôle de coordination et de promotion auprès des partenaires municipaux, notamment de la marque « Véloroute de la Péninsule acadienne », ainsi que d'autofinancement. De plus, elle doit recruter et retenir des bénévoles, soumettre différents rapports à la CSR et lui accorder un siège au sein de son Conseil d'administration, sans droit de vote.

De son côté, la CSR verse une somme déterminée annuellement pour la gestion de la Véloroute, qui était de 100 000 \$ en 2023 et sera 125 000 \$ en 2024 (en plus de 14 000 \$ pour le projet de la phase 2). Cette contribution est basée sur la formule de partage des coûts suggérés par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, soit 50 % en fonction de l'assiette fiscale des communautés et 50 % selon leur population.

Cette recommandation (9) a été réalisée en très grande partie.

⁷ Une entente d'entretien d'une portion hors route, mais asphaltée de 25,5 km, a été signée en 2019 entre la CSR de la Péninsule acadienne et la Véloroute.

2018 Recommandation 10	Version nouvelle Recommandation 2024 - 12
<p>Que le poste d'agent des projets sous-régionaux de sports et d'activité physique (voir la recommandation 15) soit consacré à 50 % de son temps afin de travailler pour Véloroute de la Péninsule acadienne. Les principales tâches seront :</p> <p>i. D'agir à titre d'employé du Conseil d'administration de la Véloroute pour notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Coordonner le développement des sentiers. b. Coordonner l'entretien des sentiers en collaboration avec différents partenaires. c. Coordonner l'organisation des activités communautaires sur les sentiers en collaboration avec différents groupes. d. Générer des revenus en mettant en valeur des composantes commerciales de la véloroute (commandites, site Web, application, etc.). 	<p>Que la CSR apporte un soutien financier supplémentaire à la Véloroute pour l'embauche d'un responsable des événements liés au vélo, dont les principales tâches seraient les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Planifier et coordonner l'organisation des activités communautaires sur les sentiers en collaboration avec différents groupes. b. Assurer que des activités génèrent des revenus supplémentaires pour l'organisme. c. Établir un plan de promotion ciblé vers le cyclotourisme et poursuivre la collaboration avec le volet touristique de la CSR.

Grâce à différentes sources de revenus, dont l'entente avec la CSR, la Véloroute a pu embaucher une direction générale ainsi qu'un responsable administratif et marketing à temps plein.

Une consultation avec un responsable bénévole de la Véloroute montre l'importance de poursuivre la collaboration avec la CSR, tant pour le développement des sentiers que pour la promotion touristique.

Le vélo est non seulement une activité physique populaire parmi les résidents de la Péninsule, mais aussi un produit d'appel pour le cyclotourisme.

La Véloroute estime qu'une collaboration avec la CSR pourrait permettre d'atteindre trois objectifs principaux :

- Organiser des événements vélo pour les résidents de la Péninsule et les touristes.
- Varier et augmenter les sources de revenus.
- Consolider la Véloroute en tant que produit d'appel touristique pour la Péninsule acadienne.

La recommandation 2024 – 12 aiderait la Véloroute à atteindre ces trois objectifs, qui nécessitent des compétences spécialisées et des actions nichées dans le secteur du cyclotourisme.

Tendances : Cadres stratégiques 2015 et 2024 pour le loisir au Canada

La planification de 2018 présentait le Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada. Une mise à jour existe depuis mars 2024 et est intitulée : Prendre en considération le contexte actuel : mise à jour du Cadre stratégique pour le loisir au Canada.

Ce nouveau document est le résultat de consultations et de réflexions menées par le secteur des loisirs et des parcs des différentes provinces, en partenariat avec l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL).

Ce document s'articule autour de cinq objectifs principaux :

- i. **Vie saine et active** : Favoriser un mode de vie actif grâce à l'activité physique récréative. Se concentrer sur la participation accrue des sédentaires, plutôt que sur une activité plus intense pour les gens plus actifs.
- ii. **Inclusion et accès** : Accroître l'inclusion et l'accès aux loisirs pour les groupes qui se heurtent à des contraintes ou à des obstacles à la participation.
- iii. **Liens entre les gens et la nature**⁸ : Prévoir des espaces naturels, des zones humides et des lieux accessibles dans les régions, les collectivités et les quartiers nouveaux et existants en conservant et en ajoutant des zones naturelles, des forêts, des parcs, des sentiers et des eaux récréatives (rivières, lacs, canaux et plages).
- iv. **Milieus où les gens se sentent soutenus** : Veiller à la mise en place de milieux physiques et sociaux qui encouragent la participation aux activités de loisirs et contribuent au dynamisme et à la solidarité communautaires.
- v. **Capacité d'agir du secteur du loisir** : Assurer la croissance constante et la viabilité du domaine des loisirs.

Le Cadre stratégique 2015 proposait les priorités et mesures suivantes :

- Favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif grâce au loisir.
- Renforcer l'intégration et l'accessibilité au loisir pour les populations confrontées à des obstacles les empêchant de participer aux activités.
- Aider les gens à nouer des liens avec leur environnement naturel grâce au loisir.
- S'assurer que soient offerts des environnements physiques et sociaux dans lesquels les gens se sentent soutenus, qui les encouragent à participer à des activités de loisir et qui contribuent à souder les communautés.
- Assurer la viabilité et le développement du secteur loisir.

Ce même cadre identifiait sept tendances considérées comme à la fois des défis et des opportunités, à savoir : les changements démographiques, les problèmes de santé, les inégalités économiques, les défis sociaux, les nouvelles technologies, le déficit d'infrastructure et les menaces pour l'environnement naturel.

⁸ Dans ce cas, il s'agit davantage d'une action que d'une description de l'objectif.

En 2024, on identifie 21 tendances qui touchent le secteur des loisirs dans son ensemble. Elles sont :

1. Bénévoles
2. Changement climatique
3. Changements démographiques
4. Cocréation d'espaces publics
5. Commission de la vérité et réconciliation
6. Données, connaissances, surveillance et contrôle
7. Économie
8. Équité, diversité, inclusion, accès et appartenance (EDIAA)
9. Infrastructure et aménagement urbain
10. Isolement social et solitude
11. Nature, sentiers et parcs
12. Objectifs de développement durable (ODD)
13. Pandémie de COVID-19
14. Pénurie de main-d'œuvre
15. Sans-abrisme
16. Santé mentale, physique et sociale
17. Services essentiels (complexité du système/secteur, gestion des urgences)
18. Sport sans risque
19. Technologie
20. Tourisme
21. Transformation du travail : semaine de quatre jours et le travail à distance et hybride

Un tableau avec une brève description de chacune de ces tendances est présenté en annexe (2).

Ces tendances couvrent un vaste éventail d'activités et d'éléments qui ont une influence sur la programmation et la participation aux activités récréatives.

Elles démontrent que les responsables des activités récréatives doivent jouer des rôles qui étaient auparavant éloignés de leurs champs d'expertise et d'intervention. Cela fait en sorte que la planification, la programmation et l'organisation des activités récréatives « traditionnelles » sont chambardées par la réalité dans laquelle ces professionnels doivent désormais œuvrer.

Patrimoine Canadien n'a pas répété son étude sur la participation à des activités sportives de 2010. Cependant, elle a commandé un sondage auprès de 11 060 Canadiens, dont les résultats sont présentés dans un rapport intitulé : Une étude transversale des croyances, attitudes, motivations et capacités à l'égard du sport et l'activité physique parmi la population canadienne. Voici des faits saillants de cette étude :

Participation aux sports

- Un peu plus du quart des répondants (26 %) ont pratiqué un sport au cours des 12 derniers mois. La plupart d'entre eux étaient des joueurs réguliers (85 %). Les trois sports les plus pratiqués dans la dernière année étaient le soccer (19 %), le hockey sur glace (15 %) et le basketball (15 %). La plupart des répondants s'adonnent à leur sport au moins une fois par semaine (80 %).
- Moins de la moitié des répondants ayant pratiqué un sport au cours des 12 derniers mois (46 %) ont mentionné que leurs sports étaient principalement pratiqués dans un environnement structuré ou organisé (par exemple, installations privées, clubs sportifs, activités sportives communautaires).
- Près de la moitié des répondants ayant pratiqué un sport au cours des 12 derniers mois (49 %) se sont entraînés et ont participé à des compétitions sportives, principalement au niveau local ou communautaire (80 %), tandis que 31% ont déclaré avoir un entraîneur pour leurs sports.

Information sur le sport et l'activité physique

- La télévision (22 %) est le média le plus populaire pour obtenir de l'information sur le sport ou l'activité physique. Cependant, lorsqu'il s'agit de trouver de l'information pour accroître leur participation, les répondants se tournent principalement vers Internet et d'autres pages Web (36 %), suivis de YouTube (22 %), d'une installation ou d'un organisme local (22 %) et d'amis ou des membres de la famille (21 %). La télévision arrive en dernier lieu avec 14 %.
- Les principaux avantages de l'exercice ou de l'activité physique (16 %) ainsi que l'accessibilité des centres communautaires, des activités ou des événements sportifs (13 %) sont les principaux renseignements qui aident les répondants à accroître leur participation au sport.

Opinion à l'égard des énoncés liés au sport ou à l'activité physique

- Un peu plus des trois quarts des répondants (76 %) la capacité psychologique d'être actifs, et 69 % ont déclaré que l'activité physique les aidait à gérer leur santé mentale et physique. Par ailleurs, 65 % des répondants ont déclaré avoir la possibilité physique, et 64 % ont affirmé avoir la capacité physique d'être physiquement actifs.

Confiance dans la capacité à être physiquement actif

- Plus de la moitié des Canadiens ont une opinion positive du sport et de l'activité physique : 57 % les trouvent amusants et 82% les jugent bénéfiques. Par ailleurs, 43 % se sentent à l'aise quand ils pratiquent un sport ou une activité physique, et 37 % trouvent ces activités faciles.

Opinion sur le sport ou l'activité physique

- Environ deux tiers des répondants estiment que le sport et l'activité physique sont sécuritaires (65 %) ou équitables, respectueux et éthiques (62 %). Plus de la moitié les perçoivent comme disponibles (57 %), accueillants et inclusifs (54 %). Par ailleurs, 42 % les trouvent pratiques ou accessibles, et 35 % les considèrent abordables.

Intention de pratiquer une activité physique au cours des six prochains mois

- Une minorité de Canadiens n'ont aucunement l'intention (4 %) ou une faible intention (8 %) d'être physiquement actifs au cours des six prochains mois. En revanche, 39 % ont pleinement l'intention de pratiquer une activité physique durant cette période.

Positionnement stratégique

Le mandat de cette mise à jour visait à définir le positionnement stratégique de la région en matière de loisirs.

Le plan de 2018 proposait sept recommandations portant sur la vision, les collaborations, la structure régionale, les ressources humaines et financières, ainsi qu'une formule de partage des coûts.

a. Vision

2018 Recommandation 11	Version nouvelle Recommandation 2024 - 13
<p>La vision du sport et de l'activité physique de la Péninsule acadienne devrait se lire comme suit : <i>L'activité physique et la pratique du sport, de l'initiation à la compétition, sont possibles dans les communautés de la Péninsule acadienne tout comme le développement de l'élite pour des compétitions provinciales et nationales grâce à des organismes dynamiques et des installations sportives de qualité.</i></p>	<p>La vision du sport et de l'activité physique de la Péninsule acadienne devrait se formuler comme suit : <i>L'activité physique et la pratique du sport, de l'initiation à la compétition, sont accessibles dans les communautés de la Péninsule acadienne. De plus, le développement des athlètes d'élite pour des compétitions provinciales et nationales est rendu possible grâce à des organismes dynamiques et à des installations sportives de qualité.</i></p> <p>Engager une réflexion avec les intervenants culturels pour créer une vision spécifique, ou enrichir et bonifier cette vision.</p>

Cette vision était le résultat des nombreuses consultations menées en 2017.

Elle demeure pertinente dans la mesure où elle devrait être validée à nouveau par un groupe de leaders sportifs.

Cependant, un exercice similaire devrait être mené pour le secteur culturel, afin de développer une vision axée sur la participation de la population aux activités culturelles comme des activités récréatives.

Ultimement, les deux secteurs pourraient collaborer pour doter la Péninsule acadienne d'une vision de la « vie récréative » dans la région.

b. Collaborations

Collaboration initiale de la CSR PA

<p>2018</p> <p>Recommandation 12</p>
<p>RÉALISÉ Que la CSR PA intègre officiellement le développement du sport et de l'activité physique à l'intérieur de son fonctionnement par la mise en œuvre des différentes recommandations de la présente planification régionale.</p>

La **Stratégie régionale 2023** de la CSR a identifié l'une des sept stratégies régionales comme étant les *Infrastructures sportives, récréatives et culturelles*.

Cette stratégie a trois objectifs spécifiques qui abordent à la fois les infrastructures, les activités et la bonification de l'offre récréotouristique⁹.

- L'optimisation du partage des coûts des infrastructures régionales par l'établissement des solutions spécifiques à l'échelle et au type de service.
- Catalyseur des activités à grand déploiement et assume la veille des opportunités en termes de grands événements.
- Bonification de l'offre récréotouristique des activités actuelles favorisée par des maillages potentiels.

Parmi les pistes de solution proposées, on y retrouve « *mettre en place les recommandations de l'étude de Planification régionale des infrastructures et des programmes sportifs et de loisirs de la PA* ». L'acceptation de cette **Stratégie régionale 2023** a permis de réaliser l'esprit de la recommandation 12.

⁹ Le terme « récréotouristique » signifie essentiellement des activités qui répondent aux besoins de la population locale et des touristes.

Collaboration sous-régionale

2018 Recommandation 13	Version actuelle Recommandation 2024 - 14
<p>Que la CSR PA encourage la collaboration sous-régionale et qu'elle mette à la disposition des partenaires des ressources humaines et financières dans le but d'encourager et d'appuyer des projets d'amélioration ou de création d'installations sportives ou de programmes sous-régionaux.</p>	<p>Que la CSR PA encourage la collaboration sous-régionale et qu'elle mette à la disposition des partenaires des ressources humaines et financières dans le but d'encourager et d'appuyer des projets d'amélioration ou de création d'installations sportives et culturelles, ainsi que le développement de programmes sous-régionaux.</p>

Le travail est amorcé et progresse lentement avec les discussions et les décisions qui ont été prises suite à la création du *Comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles*, ainsi qu'au processus de la réforme municipale (par exemple, les ententes de partage de coûts).

Cependant, cette recommandation demeure importante a toujours de l'importance et est liée à la recommandation 2024 - 16 portant sur les ressources humaines.

c. Structure régionale

2018 Recommandation 14	Version nouvelle Recommandation 2024 - 15
<p>Que la CSR PA crée un Comité consultatif du développement sportif et en activité physique.</p> <p>En tenant compte des règlements administratifs et le fonctionnement des comités de la CSR PA, voici ce que pourraient être les grandes lignes de ce Comité :</p> <p>Composition</p> <p>i. Sept membres, soit cinq provenant de chacune des sous-régions de la Péninsule acadienne et représentant un mélange entre le milieu sportif et celui de l'activité physique et un représentant des maires et un représentant des DSL.</p> <p>ii. Ces membres seront nommés par la CSR suivant une consultation auprès des organismes sportifs et d'activité physique.</p> <p>iii. La présidence de ce Comité sera choisie annuellement à l'intérieur et parmi les cinq membres provenant des sous-régions.</p> <p>iv. Le mandat sera de trois ans selon un principe d'alternance pour assurer une certaine stabilité.</p> <p>v. Un membre ne peut pas solliciter deux mandats consécutifs.</p> <p>Rôles</p> <p><i>Aide financière</i></p> <p>i. Recevoir les demandes d'aide financière pour des projets sous-régionaux ou régionaux (voir la recommandation 16).</p> <p>ii. Étudier ces demandes d'aide et formuler des</p>	<p>Que la CSR PA demeure conforme à l'énoncé «Exerce toutes autres fonctions que lui confère la commission à l'égard des dossiers d'infrastructures sportives, récréatives et culturelles » en :</p> <p><i>Aide financière</i></p> <p>i. Recevoir les demandes d'aide financière pour des projets sous-régionaux ou régionaux (voir la recommandation 2024-17).</p> <p>ii. Examiner ces demandes et formuler des recommandations pour la répartition des fonds, en fonction des projets reçus et retenus.</p> <p>iii. Veiller à la bonne utilisation des fonds alloués pour les différents projets.</p> <p><i>Collaboration sous-régionale</i></p> <p>iv. Organiser au moins une rencontre annuelle par sous-région regroupant les responsables des organismes sportifs, récréatifs et culturels. Cette rencontre servirait, entre autres, à :</p> <p>a. Trouver des moyens pour maximiser l'utilisation des installations existantes lorsque cela est possible.</p> <p>b. Examiner, s'il y a lieu, les possibilités de nouvelles vocations pour les installations existantes.</p> <p>c. Identifier, s'il y a lieu, les besoins en installations sous-régionales.</p> <p>v. Coordonner la tenue d'une rencontre régionale d'orientation du sport, de l'activité physique et de la culture tous les deux ans ayant pour objectif :</p>

<p>recommandations pour la répartition des sommes selon les projets reçus et retenus.</p> <p>iii. Voir à la bonne utilisation des sommes remises pour les différents projets.</p> <p><i>Collaboration sous-régionale</i></p> <p>iv. Encourager les organismes, partenaires, etc. à réaliser les projets à l'échelle sous-régionale.</p> <p>v. Voir à la tenue d'au moins une rencontre annuelle par sous-région regroupant les responsables des organismes sportifs et de l'activité physique. Cette rencontre servirait, entre autres, à :</p> <p>a. Trouver des moyens pour maximiser l'utilisation des installations existantes lorsque possible.</p> <p>b. Examiner, s'il y a lieu, les possibilités de nouvelles vocations d'installations existantes.</p> <p>c. Identifier, s'il y a lieu, les besoins pour des installations sous-régionales.</p> <p>vi. Coordonner la tenue d'une rencontre régionale d'orientation du sport de l'activité physique tous les deux ans ayant pour objectif :</p> <p>a. D'identifier des moyens de collaboration entre les organismes et les partenaires en matière de partage d'installations et de programmes.</p>	<p>a. D'identifier des moyens de collaboration entre les organismes et les partenaires en matière de partage d'installations et de programmes.</p>
---	--

La CSR a respecté la nouvelle loi relative à la réforme municipale de 2023 en créant le *Comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles*. Ce comité est fonctionnel et a tenu quelques réunions depuis sa création.

Son mandat principal concerne le partage des coûts pour les infrastructures. Bien que ce soit un bon début, il reste des éléments pour assurer la mise en œuvre de la recommandation 2024 – 14.

Étant donné que ce Comité des infrastructures est une obligation légale, il est impossible de le remplacer par le Comité consultatif recommandé ci-dessus.

Par contre, il est possible d'ajouter des responsabilités en matière d'aide financière et de collaboration sous-régionale, tout en exerçant un leadership renforcé.

d. Ressources humaines

2018 Recommandation 15	Version actuelle Recommandation 2024 - 16
<p>Que la CSR PA embauche un agent des projets sous-régionaux de sports et d'activité physique dont 50 % soient consacrés à la véloroute (voir la recommandation 9) et 50 % à l'appui aux initiatives sous-régionales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. À l'implantation des recommandations de la présente planification régionale. ii. À la coordination des travaux du Comité consultatif du développement sportif et en activité physique. iii. Examiner, entre autres, des moyens pour assurer une communication entre les organismes, entre les organismes et la population de la Péninsule. iv. À agir à titre de personne-ressource sous-régionale en matière de sport et d'activité physique en collaboration avec les ministères provinciaux concernés et d'autres partenaires. 	<p>Que la CSR PA embauche une personne pour la coordination des loisirs et une personne pour le poste d'agent des projets régionaux en sports, activité physique et culture.</p> <p>La personne en charge de la coordination des loisirs serait responsable de la mise en œuvre des recommandations de la présente planification en plus de servir de lien direct avec le Comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles.</p> <p>Le poste d'agent des projets régionaux se concentrerait plus spécifiquement sur la création et la gestion des initiatives liées aux installations récréatives.</p>

Parmi les pistes de solution proposées dans la **Stratégie régionale 2023**, il y a « créer de nouveaux postes : coordonnateur des loisirs et agent des projets régionaux de sports et d'activité physique ».

Le partage d'un poste avec la Véloroute n'est plus nécessaire en raison de la présence des deux employés au sein de cette organisation et de la mise en œuvre de la recommandation 2024 - 12 (aide financière pour un poste aux événements).

Deux personnes à l'emploi de la CSR qui travailleraient à la mise en œuvre des recommandations de la présente planification seraient un gage de succès.

Bien que ces personnes relèveraient directement de la CSR, elles devraient travailler en étroite collaboration avec l'actuel *Comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles*.

e. Ressources financières

2018 Recommandation 16	Version actuelle Recommandation 2024 - 17
<p>Que la CSR PA mette sur pied un programme d'appui financier à des initiatives sous-régionales ou régionales en matière de programmes et d'installations sportives et d'activité physique.</p> <p>Voici les principales composantes du programme d'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Un programme à la hauteur d'environ ½ cent d'évaluation (approximativement 150 000 \$) pouvant augmenter selon la réussite des projets et des besoins au cours des prochaines années. ii. Une contribution à des projets sélectionnés servant d'effet levier (c.-à-d. agir à titre de premier contributeur démontrant que le projet est appuyé au niveau sous-régional ou régional, favorisant ainsi l'appui d'autres partenaires financiers). iii. Ces contributions peuvent être uniques et s'échelonner sur quelques années. 	<p>Que la CSR PA mette sur pied un programme d'appui financier pour des initiatives sous-régionales ou régionales en matière de programmes et d'installations sportives et culturelles.</p> <p>Voici les principales composantes du programme d'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Un programme doté d'un budget d'environ ½ cent d'évaluation (approximativement 150 000 \$) pouvant augmenter en fonction de la réussite des projets et des besoins au cours des prochaines années. ii. Une contribution à des projets sélectionnés servant d'effet levier, c'est-à-dire agir comme premier contributeur pour démontrer que le projet est appuyé au niveau sous-régional ou régional, favorisant ainsi l'appui d'autres partenaires financiers. iii. Ces contributions peuvent être uniques ou s'échelonner sur quelques années.

L'argent étant toujours crucial pour la réussite des projets, la réalisation de cette recommandation serait très bénéfique pour milieu récréatif de la Péninsule.

L'existence du *Comité des infrastructures sportives, récréatives et culturelles*, ainsi que la création des deux postes à temps plein pourraient faciliter la gestion de cette recommandation.

La somme d'argent est raisonnable pour débiter, et elle pourrait prendre de l'importance à mesure que le nombre et la qualité des projets augmentent.

f. Formule de partage des coûts

2018 Recommandation 17	Version actuelle Recommandation 2024 - 18
<p>Que la CSR adopte les fondements d'une formule de partage sous-régional et d'une formule de partage régionale.</p> <p>En considérant la définition précédente d'un projet sous-régional, il est suggéré que les couts de construction et d'exploitation soient répartis selon la formule suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Population de la communauté (municipalité ou DSL) avec une pondération de 50 % b. Assiette fiscale de la communauté (municipalité ou DSL) avec une pondération de 50 % <p><u>Formule de partage sous-régional</u></p> <p>Selon la définition d'un projet sous-régional, il est suggéré que les couts de construction et d'exploitation soient répartis selon la formule suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Communauté hôte de l'installation ou du programme (soit la municipalité ou le DSL où est située l'installation ou la plus grande bénéficiaire d'un programme) <ul style="list-style-type: none"> i. 60 % des couts selon la même répartition de la formule (50 % par la population et 50 % par l'assiette fiscale) ii. 40 % des couts pour les autres communautés de la sous-région (50 % par la population et 50 % par l'assiette fiscale) <p><u>Formule de partage régionale</u></p> <p>Toujours selon la définition précédente d'un projet régional, il</p>	<p>Que la CSR adopte les fondements d'une formule de partage sous-régional et d'une formule de partage régionale.</p> <p>En considérant la définition précédente d'un projet sous-régional, il est suggéré que les couts de construction et d'exploitation soient répartis selon la formule suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Population de la communauté (municipalité ou DSL) avec une pondération de 50 % b. Assiette fiscale de la communauté (municipalité ou DSL) avec une pondération de 50 % <p><u>Formule de partage sous-régional</u></p> <p>Selon la définition d'un projet sous-régional, il est suggéré que les coûts de construction et d'exploitation soient répartis selon la formule suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Communauté hôte de l'installation ou du programme (soit la municipalité ou le DSL où est située l'installation ou la plus grande bénéficiaire d'un programme) <ul style="list-style-type: none"> i. 70 % des coûts, répartis selon la formule suivante (50 % en fonction de la population et 50 % en fonction de l'assiette fiscale) pour décroître annuellement par la suite à un minimum de 60 %. ii. 30 % des coûts pour les autres communautés de la sous-région (50 % selon la population et 50 % en fonction de l'assiette fiscale) pour augmenter

<p>est suggéré que les coûts de construction et d'exploitation soient répartis selon la formule suivante:</p> <p>a. Sous-région hôte de l'installation ou du programme (soit la sous-région où est située l'installation ou la plus grande bénéficiaire d'un programme)</p> <p>i. 60 % des coûts selon la même répartition de la formule sous-régionale (50 % par la population et 50 % par l'assiette fiscale)</p> <p><u>Cadre de gestion</u> Pour chacun de ces projets, un comité consultatif représentatif des communautés impliquées soit formé dans le but d'assurer leur engagement et la transparence du processus. La composition de ce comité sera adaptée aux besoins et à la discrétion des communautés impliquées.</p>	<p>annuellement par la suite à un maximum de 40 %.</p> <p><u>Formule de partage régionale</u></p> <p>Toujours selon la définition précédente d'un projet régional, il est suggéré que les coûts de construction et d'exploitation soient répartis selon la formule suivante:</p> <p>a. Dans le cas que l'on identifie une « communauté hôte » de l'installation ou du programme (soit la municipalité ou le DSL où est située l'installation ou la plus grande bénéficiaire d'un programme) la formule serait la suivante :</p> <p>i. 70 % des coûts selon la même répartition de la formule (50 % en fonction de la population et 50 % en fonction de l'assiette fiscale) pour décroître annuellement par la suite à un minimum de 60 %</p> <p>S'il s'agit d'un projet pour l'ensemble de la Péninsule, cette formule sera adaptée à la nouvelle réalité.</p> <p><u>Cadre de gestion</u></p> <p>Pour chacun de ces projets, un comité consultatif représentatif des communautés impliquées sera formé dans le but d'assurer l'engagement et la transparence du processus. La composition de ce comité sera adaptée aux besoins et à la discrétion des communautés impliquées.</p>
---	--

Cette recommandation est semblable à l'article 18.5 de la loi¹⁰ qui propose un partage des coûts à la hauteur de 50 % basé sur l'assiette fiscale et 50 % basé sur la population. *L'entente de partage des frais de fonctionnement généraux de la piscine de la Ville de Shippagan*, signée en 2024, correspondant à ce principe de partage.

¹⁰ Règlement du Nouveau-Brunswick 2012-109 pris en vertu de la Loi sur la Prestation de services régionaux (D.C. 2012-416)

Cependant, la Ville de Shippagan contribue environ 80 % des coûts, tandis que les 20 % restants sont partagés avec les autres communautés environnantes. Ce pourcentage (80 %) est en diminution d'environ trois points de pourcentage annuellement, ce qui augmente progressivement la contribution des autres communautés.

Rappelons que les projets sous-régionaux et régionaux doivent prendre leurs racines chez les intervenants et partenaires qui seront responsables de sa réalisation et les principaux utilisateurs. Ces rencontres et discussions entre les intervenants et les partenaires détermineront s'il s'agit d'un projet sous-régional ou d'un projet péninsulaire. Dans le cas d'un projet pour l'ensemble de la Péninsule, il est possible que l'on détermine qu'il n'y ait pas de communauté «hôtesse» et que tout le territoire est au même niveau. La formule de partage de coûts pourrait alors refléter cette situation.

Il sera aussi question des coûts qui doivent être partagés. S'agit-il d'un coût de construction, de rénovation de changement de vocation pour les installations ou de gestion?

Dans le cas d'un programme, quels coûts doivent être partagés? Les réponses à ces questions pourraient entraîner des ajustements aux formules de partage afin de mieux répondre aux besoins tout en respectant les capacités financières des parties prenantes.

Effets de la réforme municipale 2023

Une des composantes du mandat de la mise à jour consistait à *évaluer et analyser la nouvelle réalité municipale en identifiant les effets de la réforme municipale de 2023 sur les infrastructures en général, par exemple, de déterminer les impacts actuels et futurs de cette réforme, compte tenu des responsabilités accrues et redéfinies des CSR en lien avec le Livre blanc*¹¹.

Meilleure coordination

Les nouvelles responsabilités des CSR obligent ces organisations à s'adapter rapidement et à développer davantage des secteurs, notamment ceux des infrastructures sportives, récréatives et culturelles. Jumelés à la réforme municipale de 2023, ces changements visent à améliorer la coordination régionale pour une utilisation maximale des ressources humaines et financières.

Les recommandations contenues dans ce document s'inscrivent dans une logique de collaboration sous-régionale et régionale, à condition qu'une coordination soit en place. Avec la responsabilité de favoriser des projets sous-régionaux et régionaux, la CSR doit être ce déclencheur de rencontres, de conversations et de développements de projets en collaboration avec des partenaires de premier plan, tels que les municipalités, sans oublier les organismes récréatifs.

Participation active au développement

La nouvelle réalité municipale offre à la CSR-PA une excellente occasion de participer activement au développement récréatif de la région. La CSR a déjà signé une entente pour une installation régionale avec la Véloroute et a contribué à des ententes sous-régionales à Shippagan et Lamèque.

Déclencheurs des efforts

Les regroupements des municipalités faciliteront certainement le travail de « déclencheur » que la CSR peut jouer dans le domaine du loisir. La présence d'un service de loisirs dans chacune des municipalités sera un facteur de succès, permettant notamment un regroupement des efforts et de partage d'idées qui mèneront probablement à des ententes concernant les installations et la programmation.

Avenir prometteur pour les loisirs, les sports et la culture, mais ...

La réforme municipale représente un pas dans la bonne direction pour le développement des loisirs, des sports et de la culture dans l'ensemble des régions du Nouveau-Brunswick.

Cependant, les municipalités et la CSR doivent pouvoir compter sur des ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter de leurs responsabilités.

La coordination des projets sous-régionaux et régionaux demande du temps, de l'argent et de la créativité de la part des leaders du milieu. Cela fait en sorte qu'il peut être difficile de concilier à la fois le travail quotidien d'un professionnel en loisir municipal et le désir de collaborer.

¹¹ Document de 2021 : Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables : [Livre Blanc](#)

Pour réaliser de grands projets entre les communautés (en matière de coordination, d'infrastructures et de programmation), il est essentiel de disposer des moyens pour atteindre ses ambitions.

Conclusion

Cette mise à jour montre que la plupart des recommandations de 2018 demeurent pertinentes avec des modifications pour refléter la nouvelle réalité municipale et les responsabilités élargies de la CSR.

Le portrait des installations sportives a quelque peu évolué, avec une perte nette de cinq installations. Par ailleurs, de nouvelles installations sportives ont vu le jour pour répondre aux besoins croissants des communautés.

L'ajout de l'inventaire des installations culturelles permet de constater que la région semble offrir une quantité et variété intéressantes. La démarche proposant de répéter les sondages fournira des renseignements sur l'état de ces installations tout comme leur fréquentation. Il sera alors un peu plus facile de déterminer leur pertinence et les changements nécessaires. Ce même commentaire s'applique également aux installations sportives et récréatives, bien que des données aient déjà été recueillies en 2018.

La CSR a, plus que jamais, un rôle crucial à jouer dans le développement des activités récréatives (sport, activité physique, culture). Elle doit favoriser la collaboration entre les intervenants et soutenir les organismes et groupes qui veulent se mobiliser pour régionaliser ou sous-régionaliser des installations, des programmes et une partie de leur gestion.

Décembre 2024

Feuille de route 2024-2028

2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Que la CSR PA ajoute aux responsabilités principales les composantes d'aide financière et collaboration sous-régionale (24-15)	Consulte les organismes récréatifs et culturels pour connaître leur réalité (24-2)	Procéder à un nouveau sondage pour évaluer la participation de la population aux activités récréatives et culturelles (24-1)	Procéder à une évaluation des actifs de toutes les installations sportives et culturelles afin d'élaborer un plan de rationalisation des installations pour les cinq prochaines années tout en tenant compte des tendances (24-10 et 11)
Adopter la vision du sport et de l'activité physique de la Péninsule acadienne (24-13)	Création et maintient à jour d'une liste des organismes récréatifs et culturels de la Péninsule acadienne (24-3)	Mise sur pied un programme d'appui financier pour des initiatives sous-régionales ou régionales en matière de programmes et d'installations sportives et culturelles (24-17)	
Soutenir financièrement la Véloroute pour l'embauche d'un responsable des événements liés au vélo, dont les principales tâches sont les suivantes (24-12)	L'embauche d'une personne pour la coordination des loisirs et une personne pour le poste d'agent des projets régionaux en sports, activité physique et culture (24-16)	Procéder à une évaluation des besoins des organismes sportifs quant à l'utilisation des gymnases scolaires existants. (24-8)	
	Favoriser la collaboration sous-régionale et la mise à la disposition des partenaires des ressources humaines et financières dans le but d'encourager et d'appuyer des projets d'amélioration ou de création d'installations sportives et culturelles, ainsi que le développement de programmes sous-régionaux (24-14)		
Réitérer que le nombre d'aré纳斯 pour la Péninsule acadienne ne dépasse pas le nombre actuel de sept aré纳斯. (24-4)		Continu	
S'assurer que lorsque le remplacement d'un aré纳斯 existant est envisagé, de procéder à une étude pour examiner sérieusement la possibilité d'une installation multifonctionnelle sous-régionale lorsque possible. (24-5)		Continu	
Maintenir le nombre de piscine à trois pour l'ensemble de la Péninsule acadienne. (24-6)		Continu	
Rappeler au district scolaire (et d'autres partenaires concernés) la possibilité d'y incorporer des espaces de gymnase conformes aux normes sportives (24-7)		Continu	
Privilégier un principe d'équilibre entre les sous-régions en ce qui a trait aux types d'installations planifiées. (24-9)		Continu	

Annexe 1

Les normes de la *National Parks and Recreation Association* (NRPA) quant aux parcs proposent une classification allant du mini parc au parc régional et de conservation. Pour chacun des types de parcs, un usage est déterminé ainsi qu'un rayon de desserte (zone desservie autour du parc), une grandeur, un ratio (norme) et certaines caractéristiques (servira de note de bas de page).

Type	Usage	Rayon de desserte	Grandeur	Ratio 1000 personnes	Caractéristiques
Mini parc	Espace pour activités récréatives et sociales local	400 mètres	Moins d'un acre	0,25 à 0,5 acres	À l'intérieur des quartiers, accessibles à pied ou à vélo
Terrain de jeux	Espace de jeu actif intense	800 mètres	15 acres et plus	1 à 2 acres	Zone active facilement accessible
Parc communautaire	Espace d'activités récréatives diverses	3200 mètres	25 acres et plus	5 à 8 acres	Dans une zone naturelle pour activités multiples
Parc régional	Espaces pour activités récréatives nature écologique	Une heure de route	200 acres et plus	variable	Espace naturel
Parc linéaire	Espace pour un ou plusieurs modes de déplacements actifs	Non spécifié	Selon l'usage	variable	Dans espace naturelle avec corridor de circulation appropriée
Parc à usage spécial	Espace pour activités uniques comme la planche à roulettes	Non spécifié	Selon l'usage	variable	Selon le besoin identifié
Parc de conservation	Espace voué à la protection de l'environnement	Non spécifié	Suffisant pour en assurer la protection	variable	Selon les ressources naturelles à protéger

Source: Park, Recreation, Open and Greenway Guidelines, NRPA, 1996

Annexe 2

Une brève description tirée textuellement Cadre stratégique 2024 pour le loisir au Canada.

Tendances générales	
Tendances	Descriptions
1. Bénévoles	Le secteur reconnaît le rôle vital qu'exercent les bénévoles dans la mise en œuvre des programmes, des services, de l'administration, des interventions d'urgence, du soutien technologique, de la formation, des relations publiques et de la maintenance
2. Changement climatique	Le secteur peut grandement contribuer à la création d'une planète saine et à l'atténuation des effets du changement climatique. Les parcs jouent un rôle important en éliminant la pollution de l'air, en rafraîchissant les environnements urbains et en offrant un répit aux personnes vulnérables pendant les vagues de chaleur.
3. Changements démographiques	Le vieillissement de la population canadienne pose des défis importants à notre société et offre au secteur des possibilités de contribuer à relever ces défis. Le fait de maintenir les personnes âgées actives et engagées améliore leur santé physique, mentale et sociale, ce qui réduit les taux d'hospitalisation et augmente leur capacité à vieillir dignement au sein de la collectivité. Cela permettrait de réduire considérablement la charge qui pèse sur notre système de soins de santé défaillant. La forte augmentation de l'immigration. Cette tendance devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie.
4. Cocréation d'espaces publics	Un concept bien établi qui consiste à façonner les espaces d'une manière qui renforce le lien entre les personnes et leur environnement. Cette pratique s'applique à toutes les collectivités, peu importe leur taille ou leur composition, puisqu'on voit d'abord les quartiers comme des plaques tournantes de l'activité physique et des liens sociaux. L'un des aspects les plus convaincants de la cocréation d'espaces publics est son caractère inclusif; n'importe qui peut devenir un « cocréateur » de quartier et entreprendre des changements marquants.
5. Commission de la vérité et réconciliation	Il lui faut avant tout veiller à ce que ses installations et ses programmes soient accueillants et accessibles à tous, y compris aux groupes autochtones. Il est essentiel que le secteur comprenne comment il peut aider les peuples autochtones à accéder aux loisirs. Il s'agit notamment de créer des opportunités pour le développement à long terme des athlètes autochtones, de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui éliminent les obstacles à la participation, de soutenir les sports et les jeux traditionnels et de faciliter la gestion de l'environnement et les liens avec la terre.
6. Données, connaissances, surveillance et contrôle	Pour que le secteur puisse comprendre efficacement les tendances, éclairer les progrès et définir de nouvelles approches, il faut établir un système complet de surveillance et de suivi qui applique la recherche pertinente au plan local.
7. Économie	Au cours des dernières années, les pressions inflationnistes ont largement contribué à la hausse des coûts de construction. L'augmentation des coûts du matériel et des fournitures (y compris l'équipement adapté) nécessaires à la prestation des programmes et des services entraîne une hausse des coûts qui est soit absorbée par les fournisseurs (ce qui se traduit par une augmentation des impôts ou une réduction desdits programmes et services), soit répercutée sur l'ensemble de la collectivité. Ces difficultés économiques peuvent avoir des contre-coups sur la capacité des gens à payer les frais de programme, le transport, l'équipement, les chaussures et autres articles, ce qui peut entraîner des taux de participation plus faibles.

8. Équité, diversité, inclusion, accès et appartenance (EDIAA)	Pour améliorer l'expérience des usagers dans les lieux de loisirs, y compris les parcs et les centres communautaires et confessionnels, il faut tenter de bien accueillir tout le monde et de mettre les gens à l'aise.
9. Infrastructure et aménagement urbain	L'apport considérable des installations de loisirs à une meilleure qualité de vie est un aspect souvent négligé dans l'empressement à construire de nouveaux logements. Le mouvement en faveur de villes où tous les équipements se trouvent à 15 minutes à pied ou à vélo du lieu de résidence est une approche prometteuse qui permettrait d'accroître l'accès aux loisirs.
10. Isolement social et solitude	L'infrastructure sociale est la « relation entre les bâtiments physiques et les lieux de rassemblement, les activités sociales, les services ou les programmes offerts dans ces lieux, et les réseaux interdépendants à l'intérieur et à travers les lieux physiques et sociaux où les gens se rassemblent; cette infrastructure améliore le bien-être général. Tout comme l'infrastructure physique, l'infrastructure sociale est importante pour la santé collective.
11. Nature, sentiers et parcs	La pandémie a entraîné une forte augmentation des activités de plein air, les gens se tournant de plus en plus vers les parcs et les sentiers de proximité. Bien que les sports traditionnels en salle aient repris, le public continue de s'adonner à des activités de plein air et non structurées plus fréquemment qu'avant la pandémie.
12. Objectifs de développement durable (ODD)	La bonne santé et le bien-être assurés par l'activité physique a des effets multiplicateurs sur la santé, la société et l'économie, et l'investissement dans des actions politiques visant à accroître l'activité physique peut contribuer une réalisation durable.
13. Pandémie de COVID-19	La pandémie offre trois opportunités particulièrement intéressantes pour le secteur. Le public est sorti en plein air pour profiter des parcs, des sentiers, des lacs, des cours d'eau, des rues et des trottoirs! Il importe de continuer à diffuser de l'information et à prodiguer des encouragements à faire de l'activité physique comme il a été fait de façon évidente au plus fort de la pandémie. La visibilité accrue des services de loisirs et de services communautaires, qui se sont rapidement adaptés à la crise.
14. Pénurie de main-d'œuvre	Le secteur des loisirs et des parcs doit aussi composer avec une grave pénurie de main-d'œuvre, particulièrement en première ligne. Pour diverses raisons, il en résulte une réduction de la capacité à offrir des programmes et des services.
15. Sans-abrisme	Le nombre de personnes qui n'ont pas de logement stable, qui sont mal logées ou qui sont sans domicile fixe, est un défi pour les organismes communautaires et toutes les administrations gouvernementales. Par conséquent, les demandes du public d'avoir accès à des parcs propres et sûrs augmentent.
16. Santé mentale, physique et sociale	Il est prouvé que la pratique d'un sport, d'une activité physique ou d'un loisir favorise une bonne santé physique, mentale et sociale. L'augmentation de l'activité physique peut contribuer à réduire les taux d'infection et à ralentir la propagation de la maladie.
17. Services essentiels (complexité du système/secteur, gestion des urgences)	Au-delà de la prestation de programmes et de services de loisirs, le secteur exerce un certain nombre de rôles importants dans nos collectivités. Le personnel, les bénévoles, les installations et les autres ressources des services de loisirs locaux se sont révélés polyvalents, flexibles, ingénieux et essentiels. Souvent intégrés à des services communautaires ayant des

	mandats variés et distincts, les services des loisirs et des parcs sont d'une nécessité absolue pour la collectivité.
18. Sport sans risque	L'expression « sport sans risque » désigne un environnement sportif exempt de toute forme de maltraitance, ce qui implique des actes qui causent des dommages physiques ou émotionnels aux participants.
19. Technologie	<p>La technologie offre des moyens d'innover, d'améliorer la communication, d'accroître l'efficacité et de créer des liens plus solides tout en étant conscient de ses limites et relever ses défis inhérents.</p> <p>Les modèles hybrides, qui combinent la prestation de programmes en personne et en ligne, ont le potentiel d'attirer un public plus large et de répondre à diverses préférences en matière de loisirs.</p>
20. Tourisme	<p>Le tourisme sportif et l'écotourisme sont en pleine expansion au Canada.</p> <p>Le tourisme sportif désigne les voyages qui consistent à observer ou à participer à une activité sportive tout en restant à l'écart de l'environnement touristique habituel.</p> <p>L'écotourisme est plutôt axé sur la nature et met l'accent sur la réduction ou l'élimination de l'impact environnemental.</p>
21. Transformation du travail : la semaine de quatre jours et le travail à distance et hybride	Les gens recherchent de plus en plus des possibilités de loisirs à différents moments de la journée, en bénéficiant d'activités dans des installations, d'efforts de cocréation de lieux dans les collectivités, de solutions techniques tels que des cours de yoga virtuels à domicile, et de loisirs en plein air.